

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 20^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 23 Avril 1975.

SOMMAIRE

1. — **Eloge funèbre** (p. 1992).
MM. le président, Chirac, Premier ministre.
2. — **Questions au Gouvernement** (p. 1993).
M. le président.
INDEMNISATION DU CHÔMAGE
MM. Bendist, Michel Durafour, ministre du travail.
APPLICATION DE LA LOI RELATIVE A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE LA GROSSESSE
M. Jean-Pierre Cot, Mme Veil, ministre de la santé.
PROPAGANDE EN FAVEUR DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF
MM. Gaillard, Haby, ministre de l'éducation.
AVENIR DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE DE L'INFORMATIQUE
MM. Dalbera, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

PRIX DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Gouhier, Mme Veil, ministre de la santé.

RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ A FOS-SUR-MER

MM. Porelli, Michel Durafour, ministre du travail.

RÈGLEMENT DE CERTAINES PRESTATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Le Meur, Michel Durafour, ministre du travail.

SUSPENSION DU RECOUVREMENT DE LA TAXE CONJONCTURELLE

MM. Papou, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

FRAUDE SUR LES VINS

MM. Hamel, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI PAR LES JEUNES

MM. Bouvard, Michel Durafour, ministre du travail.

SITUATION DE L'ARBORICULTURE

MM. Ribadeau Dumas, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

SORT DES FRANÇAIS AU CAMBODGE ET AU VIET-NAM

MM. Marette, Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE EN URANIUM ENRICHÉ

MM. de la Verpillière, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

INDUSTRIE CHIMIQUE EN ALSACE

MM. Hausherr, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

RÉANIMATION DE L'ÉCONOMIE

MM. de Poulpiquet, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

POLITIQUE À L'ÉGARD DES PETITES VILLES

MM. Ligot, Poniowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.
M. le président.

3. — Questions orales avec débat (p. 2000).

AGRICULTURE ET VITICULTURE

(Questions jointes de MM. Boyou, Millet, Mayoué, Antoune, Maurice Cornette.)

MM. Boyou, Millet, Mayoué, Antoune, Maurice Cornette.

MM. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture; Roucaute, Bayou.

M. le président.

MM. Antagnac, Deliaune, Mme Constans, MM. Sénès, Claudius-Petit, Tourné, Gaudin.

MM. le président, le ministre.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Fait personnel (p. 2018).

M. Bayou.

5. — Ordre du jour (p. 2018).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

ÉLOGE FUNÈBRE

M. le président. Mesdames, messieurs et chers collègues (Mmes et MM. les députés se lèvent), vendredi dernier 18 avril, notre collègue Isidore Renouard trouvait la mort dans un accident d'automobile.

C'était un parlementaire assidu que nous connaissions tous et que nous estimions.

Né le 2 février 1910 à Langon, dans l'Ille-et-Vilaine; il avait embrassé la profession commerciale. Après une courageuse activité dans la Résistance, il entra dans la vie politique à la Libération et recueillait, de 1945 à 1947, les mandats municipaux de conseiller, puis d'adjoint, enfin de maire de Langon. Il avait représenté le canton de Redon au conseil général de 1958 à 1970. Il fut élu député le 23 novembre 1958 dans la quatrième circonscription d'Ille-et-Vilaine et, depuis, réélu sans interruption.

Isidore Renouard s'adonnait à son mandat parlementaire avec un dévouement sans relâche et avec autant d'efficacité que de modestie. C'était un homme qui aimait parler de ce qu'il connaissait de l'intérieur, un orateur documenté, précis, évitant les éclats et les effets, toujours extrêmement consciencieux. Ses collègues de la commission de la production et des échanges ainsi que ceux des groupes dont il suivait fidèlement les activités peuvent en porter témoignage.

Il avait fait en quelque sorte deux parts dans son travail législatif; l'une était consacrée aux problèmes du commerce ainsi qu'à ceux des petites et moyennes entreprises en général, l'autre aux départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'aux relations avec les pays africains. C'est ainsi qu'il avait rapporté

pour avis un certain nombre de budgets et qu'il avait effectué sur place de nombreuses missions. Il avait eu l'occasion d'intervenir sur des problèmes tels que l'imposition du bénéfice industriel et commercial en Polynésie, l'équipement du port de Djibouti, la situation agricole et alimentaire aux Comores, l'insuffisance de l'équipement hôtelier de Nouméa, l'exploitation des bauxites à la Guyane ou la compensation des calamités agricoles aux Antilles.

Il militait à de nombreux groupes d'amitié. Il était président de la section Haute-Volta de l'association parlementaire Europe-Afrique et vice-président du groupe parlementaire d'amitié paneuropéen.

C'est au cours de plusieurs rencontres, dans une atmosphère cordiale et émouvante, avec nos collègues et amis africains que j'avais eu personnellement l'occasion de le connaître davantage et de nouer avec lui ces liens de sympathie personnelle qui accompagnent souvent la communauté des préoccupations et des objectifs.

A ceux qui auraient pu s'étonner de voir un parlementaire breton s'intéresser à ce point aux problèmes d'outre-mer, il aurait répondu, sans doute, que les natifs de la terre armoricaine furent toujours tentés par le grand large. Peut-être aurait-il évoqué aussi des souvenirs de sa jeunesse, passionnée déjà, avant son entrée en politique, par le commerce des produits exotiques.

Sa vision en quelque sorte planétaire de notre économie nationale ne l'empêchait pas de suivre de très près la situation de sa circonscription et plus généralement les problèmes bretons. Il était membre du conseil régional, vice-président de l'association nationale de la défense des régions insuffisamment développées, ainsi que du groupe d'études expansion-décentralisation. A ce titre, il avait fait une intervention dans la discussion du projet de loi de finances pour 1975 sur la situation des artisans du bâtiment en Bretagne.

Pendant la brève législature 1967-1968, l'Assemblée lui marqua son estime en l'élisant au poste de secrétaire du Bureau.

Qu'il me soit permis d'évoquer un souvenir personnel, que les circonstances rendent émouvant. J'ai eu l'occasion de m'entretenir quelques instants avec lui dans les couloirs, dans l'après-midi de mercredi dernier 16 avril, alors que ce que nous appelons, dans notre jargon, un incident de séance avait vidé pour quelques moments l'hémicycle et rempli la salle des Quatre colonnes d'une foule bruisante. Notre ami, serviette à la main, étranger à l'animation des uns et à l'agitation des autres, se dirigeait vers la bibliothèque. Nous échangeâmes quelques propos. Il me confia qu'il nourrissait de vives inquiétudes pour l'emploi dans la région de Redon et qu'il avait passé tous ces derniers jours à étudier un problème brûlant posé par la situation d'une entreprise redonnaise de mécanique.

Ce que l'on peut admirer en lui, c'est justement l'équilibre qu'il avait su maintenir entre les préoccupations locales et régionales et cette vaste et je dirai presque romantique ouverture sur les concepts renouvelés de la vocation africaine et océanienne de la France.

La leçon que nous laisse cet homme simple et bon n'est pas médiocre. C'est qu'il n'y a point d'incompatibilité, mais au contraire une parfaite concordance entre les soucis que nous inspirent la quotidienneté de la vie locale, les difficultés et les aspirations les plus humbles, et la part d'action et de décision à laquelle le même mandat nous convie sur la scène universelle. La fonction de représentant du peuple comporte cette dignité essentielle qui fait qu'aucune cause, fût-elle chétive, n'est indigne de ses soins, mais qu'aucune, fût-elle immense, n'est interdite à son regard. C'est un faux dilemme que pose le poète quand il écrit :

« Tu penserais aux lacs, aux pays, aux îles,
« Où tu pourrais vivre à la fois,
« Au lieu d'aimer ta ville,
« Et ton royaume étroit. »

On peut aimer son royaume étroit et en même temps vivre le destin national, dans la solidarité des peuples du monde. Il suffisait de voir notre Cimmérien aux yeux bleus parmi ses amis de l'Afrique noire pour comprendre que la synthèse n'est pas difficile pour celui qui a la conscience de sa mission et qui met son cœur à la tâche.

Pour lui, la tâche est terminée. Le cœur a cessé de battre. Mais cette mission du parlementaire, qu'il a honorée, demeure la nôtre. Dans cette œuvre collective qu'est la construction difficile d'une démocratie des temps modernes, réconciliant les valeurs de la permanence avec les exigences parfois vertigi-

neuses de la mutation, il a tenu son rôle comme il le fallait et marqué sa place aussi bien qu'il se devait. Dans la piété du souvenir, j'adresse à sa femme, à ses quatre enfants, à ses proches, l'hommage recueilli de la tristesse, de la reconnaissance et de l'amitié.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, c'est avec beaucoup d'émotion que le Gouvernement s'associe à l'hommage que vous venez de rendre à votre collègue Isidore Renouard.

Pendant dix-sept ans, en effet, dans cette assemblée, Isidore Renouard, que nous avons tous bien connu, a manifesté en même temps que sa grande et naturelle affabilité une volonté permanente de connaître et de participer.

Nous retenons de lui qu'il exprimait naturellement, dans toutes ses interventions, une très grande ouverture d'esprit. C'était la marque de son caractère, empreint également de fermeté lorsque les événements l'exigeaient. S'il savait proposer, expliquer, il savait aussi écouter. Il faisait volontiers confiance, mais cette confiance, il la recevait également des autres, ainsi qu'en témoignent vingt-huit années de responsabilités municipales à la mairie de Langon.

Il était, en effet, profondément enraciné à son pays; il en suivait avec passion les transformations; il participait à toutes ses réussites et prenait part activement à toutes ses difficultés, et le témoignage que vous avez rapporté, monsieur le président, est bien caractéristique de son attachante personnalité.

Le Gouvernement a pu, pour sa part, apprécier depuis longtemps ses qualités de jugement et ses conseils, notamment dans l'exercice de ses responsabilités de rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour les budgets des départements et territoires d'outre-mer.

Ainsi en a-t-il été jusqu'à ce qu'il trouve brutalement la mort, qui nous enlève, à tous, un ami. A Mme Renouard, à ses enfants, à sa famille, à ses amis, le Gouvernement exprime sa profonde sympathie et ses très sincères condoléances.

(M. Marcel Anthonioz remplace M. Edgar Faure au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,

vice-président.

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Mesdames, messieurs, je me permets de vous rappeler l'esprit et la règle des questions au Gouvernement : une heure leur est consacrée, une demi-heure étant réservée à l'opposition, et l'autre, à la majorité.

Il est souhaitable, et la conférence des présidents l'a confirmé, qu'on puisse, au cours de ce débat, aborder le plus grand nombre qu'on puisse poser le plus grand nombre possible de questions. Cela implique que les députés présentent brièvement leur question et que les membres du Gouvernement, tout en y répondant de manière effective, s'efforcent de le faire d'une façon très concise.

Je suis certain, mesdames, messieurs, que vous voudrez bien respecter ces règles, et je vous en remercie par avance.

INDEMNISATION DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Benoist.

M. Daniel Benoist. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

Je veux d'abord lui rappeler que, dès la signature de l'accord conclu entre le C.N.P.F. et les syndicats, le 14 octobre 1974, le Gouvernement s'est empressé de répandre une propagande que l'on peut aujourd'hui, à juste titre, qualifier de contraire à la vérité !

Avec cet accord, les chômeurs français devaient, nous avait-on dit, bénéficier du régime d'indemnisation le plus avancé du monde. Cinq mois plus tard, on constate que le nombre de demandeurs d'emploi a dépassé 800 000, selon les statistiques officielles, 1 200 000 même selon les calculs en vigueur dans les autres pays, en vertu des critères définis par le Bureau international du travail.

Or environ 13 000 chômeurs seulement bénéficient actuellement des dispositions de l'accord d'octobre.

On nous rétorque que les délais de mise en place et le débordement des services sont les causes de la mauvaise application des textes.

Certes, les effectifs des services du ministère du travail — notamment du corps des inspecteurs du travail — et des services de l'Unedic sont insuffisants et ont déjà du mal à répondre aux demandes dans une situation d'emploi normale. De toute façon, il n'est pas tolérable que le Gouvernement prétende de l'insuffisance de ses propres services pour refuser d'appliquer ce qui est devenu la loi.

Mais cette situation n'explique pas tout puisque, selon les estimations les plus sérieuses, qui n'ont pas été démenties par le Gouvernement, cet accord ne bénéficierait dans le meilleur des cas qu'à 20 ou 30 p. 100 des allocataires de l'Unedic, soit environ 50 000 chômeurs.

Que comptez-vous donc faire, monsieur le ministre, pour le million restant ?

La conjoncture est loin de s'améliorer. Les fermetures d'usines, les dépôts de bilans, le licenciement total ou partiel frappent quotidiennement la plupart des secteurs de l'économie nationale.

Un exemple : fermeture de trois usines de l'entreprise Gambin qui fabrique des machines-outils dans la région d'Ambert, avec licenciement de plus de 200 personnes.

De nombreux députés de la majorité. Trop long ! Trop long !

M. Daniel Benoist. Monsieur le président, j'en aurai terminé dans quelques instants et je pense avoir respecté la règle que vous avez rappelée.

De nombreux députés de la majorité. Non !

M. Daniel Benoist. Le Gouvernement peut-il nous indiquer les mesures qu'il compte prendre pour faire face à cette situation, pour lutter contre le chômage et, surtout, pour permettre une indemnisation réelle des travailleurs licenciés ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. La question posée par M. Benoist prouve qu'il confond l'accord signé le 14 octobre 1974 par les partenaires sociaux et la loi votée par le Parlement, publiée au *Journal officiel* du 3 janvier 1975, et qui concerne la convention F. N. E. de chômage partiel et le contrôle de l'emploi.

L'accord signé par les partenaires sociaux, quant à lui, est mis en application par un organisme qui est seul compétent en la matière.

Pour des raisons indépendantes de cet organisme, auquel je tiens d'ailleurs à rendre ici hommage même s'il n'a rien à voir avec les services du ministère du travail, 11 000 personnes seulement, au mois de février, avaient pu bénéficier des dispositions de l'accord. Pour le mois de mars, les dernières statistiques témoignent que 30 000 personnes en ont bénéficié; il est vraisemblable que ce chiffre passera à 40 000, 50 000 ou même 60 000.

En conclusion, je demande à M. Benoist de bien vouloir reprendre à la lettre les dispositions qui résultent de l'accord et celles qui résultent de la loi : le Gouvernement n'est pas en cause; la compétence relève en réalité de l'Unedic. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

APPLICATION DE LA LOI RELATIVE A L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE LA GROSSESSE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre-Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé.

Madame, la loi du 17 janvier dernier relative à l'interruption volontaire de la grossesse avait d'évidence pour objet de supprimer ce fléau qu'est l'avortement clandestin. Or les diffi-

cultés que rencontre son application laissent pour le moment penser que cet objectif risque de ne pas être atteint ou de ne pas être suffisamment atteint. Plus précisément, je voudrais obtenir des renseignements sur les trois principales d'entre elles.

La première difficulté est relative au lieu d'accueil des installations matérielles. Sur ce point, votre circulaire du 10 mars 1975 a prévu qu'une implantation pouvait être envisagée à proximité des consultations externes ou des centres de planification familiale. Qu'entendez-vous exactement par là ?

La deuxième difficulté, qui est plus grave, tient à l'application de la loi sur le territoire national. On conçoit mal, en effet, comment la loi sera appliquée dans certaines régions, voire dans des départements entiers. Quelles dispositions ont été envisagées par le Gouvernement pour assurer l'application effective de la loi dans tous les départements, afin que les femmes en détresse puissent trouver partout l'assistance prévue ?

Enfin, la troisième difficulté — et c'est sans doute la plus délicate, en tout cas du point de vue déontologique — est relative à l'autorité des chefs de service hospitalier. Sur ce point, votre circulaire n'apporte guère d'indications. Vous avez, madame, déclaré le 14 mars, dans un quotidien du soir, que vous sounaitiez très vivement que les chefs de service des hôpitaux publics, qui refusent de pratiquer eux-mêmes des avortements, ne s'opposent pas à ce que certains de leurs collaborateurs le fassent dans leur service.

Or le président du conseil national de l'ordre des médecins a déclaré qu'il estimait, en tant que chef de service, que ce serait la « pétaudière » si un chef de service n'était plus maître de tout ce qui se fait dans son service.

Pouvez-vous indiquer ce que le Gouvernement compte faire pour aplanir cette difficulté qui tient à l'opposition de certains chefs de service à l'application de la loi ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé.

Mme Simone Veil, ministre de la santé. M. Cot fait observer que la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse n'est pas encore entrée pleinement en application et que les femmes souhaitant interrompre leur grossesse ne reçoivent pas toujours dans les hôpitaux un accueil convenable.

Personne n'a pensé que, du jour au lendemain, le texte pourrait trouver une pleine application : d'une part, les locaux n'existaient pas ; d'autre part, certains médecins, comme ils l'avaient d'ailleurs annoncé, n'acceptent pas de pratiquer les interruptions de grossesse.

Mais M. Cot lui-même a souligné que, par une circulaire du 10 mars dernier, le ministère de la santé a donné des directives très précises sur les conditions d'application de la loi et pris certaines dispositions, avant même la publication des décrets. Je rappelle d'ailleurs que le Parlement a accordé six mois de délai pour la publication de ces décrets, qui interviendront certainement tous avant la fin du mois de mai. Le Gouvernement aura donc ainsi devancé le délai qui lui était fixé.

En ce qui concerne les lieux d'accueil, des directives très précises ont été données pour que les hôpitaux prévoient des locaux. Et lorsqu'il a été question de locaux proches des consultations externes, il s'agissait non pas de locaux situés à l'extérieur des hôpitaux, comme certains ont pu le comprendre, mais, étant donné que la circulaire était adressée aux directeurs des hôpitaux, essentiellement de locaux intégrés dans les hôpitaux et d'un accès facile.

Certains hôpitaux, notamment, disposaient déjà de centres de planification liés à la consultation externe. C'est dans ces centres de planification familiale — centres d'orthogénie en quelque sorte — ouverts sur l'extérieur mais intégrés à l'hôpital, qu'il est possible de prévoir des locaux d'accueil conçus sous la forme soit d'hôpital de jour, soit même de petit service hospitalier où les interruptions de grossesse pourront être pratiquées si les services de gynécologie ou de chirurgie ne peuvent le faire.

Quant à l'application de la loi dans les départements, il ne semble pas, d'après le recensement qui est actuellement effectué, que certaines régions manifestent une opposition systématique. Au contraire, partout, dans les hôpitaux, s'organisent des services aptes à pratiquer les interruptions de grossesse.

D'ailleurs, si des initiatives locales n'étaient pas prises spontanément — nous ne pouvons rien imposer aux cliniques privées, mais nous pouvons agir en ce qui concerne le service public — nous veillerions à ce que des services soient organisés dans les hôpitaux pour répondre à la demande.

Il est normal, en effet, de procéder à des interruptions de grossesse dans un hôpital, à condition que la loi soit appliquée. A cet effet, il doit exister dans l'hôpital, ou dans un lieu très proche, une consultation où les femmes puissent se rendre huit jours auparavant, obtenir tous les renseignements indispensables, consulter un médecin et se voir remettre un dossier-guide provisoire, puisque le dossier-guide définitif n'est pas encore imprimé et distribué.

Je suppose, monsieur Cot, que vous avez fait allusion aux départements de l'Ouest. D'Ores et déjà, nous détenons des renseignements sur les hôpitaux d'un certain nombre de grandes villes de cette région, selon lesquels la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse sera appliquée.

Enfin, des directives ont été données pour que des attachés soient recrutés et puissent procéder aux interruptions de grossesse si les chefs de service ou leurs assistants ne veulent pas le faire eux-mêmes. (Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.)

PROPAGANDE EN FAVEUR DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF

M. le président. La parole est à M. Gaillard.

M. René Gaillard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

Depuis plusieurs semaines, le ministère de l'éducation multiplie la diffusion, à l'intention des élèves, des parents et de toute la population, de documents publicitaires très divers destinés à présenter ses propositions de modernisation du système éducatif français.

Il s'agit en particulier de dépliants, de tracts, d'un film, et de bandes dessinées encartées dans des revues à grands tirages s'adressant aux jeunes et aux familles, par exemple *Hit-parade* qui doit tirer à 750 000 exemplaires, *Salut les copains* qui tire à 520 000 exemplaires, *Pilote* ou encore *Le Pèlerin* dont le tirage est de 550 000 exemplaires.

Ces documents — j'en détiens ici — présentent le projet de façon unilatérale et confondent la nécessaire information et la propagande politique pro-gouvernementale auprès de la jeunesse scolaire. (Protestations sur les bancs de la majorité. — Très bien ! sur plusieurs bancs de l'opposition.)

Monsieur le ministre, l'utilisation de ce procédé est-il compatible avec les conditions d'honnêteté intellectuelle auxquelles vous avez fait allusion en présentant ce projet ? Estimez-vous raisonnable, après avoir supprimé les subventions aux revues pédagogiques, d'utiliser de façon massive les fonds publics des administrations en faveur d'un projet dont chacun sait qu'il ne viendra pas en discussion au cours de cette session ?

M. André-Georges Voisin. Et les subventions à la C. G. T. ?

M. René Gaillard. A cet égard, nous aimerions connaître le montant des crédits que vous avez engagés et sur quel poste budgétaire ils ont été prélevés, compte tenu du fait que leur total semble dépasser le budget annuel de la délégation à l'information.

Votre réponse sera appréciée à un moment où la plupart des conseils d'administration des établissements repoussent les budgets qui leur sont présentés et démissionnent parfois pour protester contre la pauvreté des subventions d'équilibre qui leur sont accordées, au détriment des facilités d'accueil et de fonctionnement de ces établissements comme de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Louis Mexandeau. Pourquoi dilapidez-vous les fonds publics pour faire de la propagande ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Je voudrais d'abord relever deux erreurs dans l'intervention de l'honorable parlementaire.

M. Gaillard a parlé de tracts et de bandes dessinées. Je le mets au défi de me présenter des tracts qui auraient été distribués dans les établissements par les soins du ministère. En revanche, j'en possède de nombreux autres qui ont été répandus par ses amis. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

(M. Gaillard se lève et descend remettre un certain nombre de documents à M. le ministre.)

M. le président. Monsieur Gaillard, encore une remise de documents de ce genre et la séance sera suspendue. *(Sourires.)*

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation. M. Gaillard vient de fournir lui-même la preuve que, même s'il s'agit dans certains cas de documents illustrés, ce ne sont pas ce que j'appelle des « tracts ». Je le prie à ce sujet de consulter le dictionnaire. *(Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)*

M. Georges Fillioud. Oui ou non, avez-vous financé les bandes dessinées sur fonds publics ?

M. le président. Monsieur Fillioud, vous n'avez pas la parole. Faites-moi l'amitié d'écouter.

Je demande d'ailleurs à chacun de reprendre son calme et sa sérénité. Vous êtes certainement tous intéressés par la réponse de M. le ministre, même si elle ne plaît pas à certains d'entre vous.

M. le ministre de l'éducation. En second lieu, il est erroné de prétendre que les subventions aux revues pédagogiques ont été supprimées. J'affirme qu'il n'en est rien et je mets au défi quiconque dans cette assemblée de prouver le contraire.

Je voudrais maintenant présenter deux observations.

La première est que je n'ai de leçon à recevoir de personne en ce qui concerne les conditions d'honnêteté intellectuelle de l'information gouvernementale. *(Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)*

La seconde porte sur le fond. Vous vous intéressez à ce problème d'information — et non pas de propagande — mais comment peut-on envisager la concertation si le Gouvernement ne peut la fonder sur des documents de base ?

On m'a reproché à tort, il y a un an, les difficultés survenues lors de la réunion de groupes d'étude parce que l'information de base n'avait pas été fournie. Cette fois, elle l'a été à la nation entière.

Cela dit, M. Leroy et M. Mexandeau ont déjà posé sur ce sujet des questions écrites. Je leur répondrai de façon approfondie. La question d'actualité d'aujourd'hui était donc, sinon légère, du moins inutile. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs de l'opposition.)*

M. Maurice Blanc. Vous n'avez pas répondu à notre question, monsieur le ministre !

AVENIR DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE DE L'INFORMATIQUE

M. le président. La parole est à M. Dalbera.

M. Daniel Dalbera. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

Monsieur le ministre, je vous ai posé à plusieurs reprises la même question sur l'avenir de l'informatique française. Jusqu'à ce jour, vous n'avez pas répondu. Or, aujourd'hui, des faits nouveaux exigent de votre part une réponse rapide et précise.

En effet, après maints bruits faisant état d'une fusion entre la C.I.I. et Honeywell-Bull, on annonce aujourd'hui que cette fusion est pratiquement effectuée.

Le président-directeur général d'Honeywell-Bull a donné des informations précises à ce sujet ; on n'attend plus, dit-on, que la décision du Gouvernement.

Depuis de nombreux mois, les 20 000 travailleurs concernés et tous les Français qui s'intéressent à l'informatique sont suspendus à cette décision. Cette situation est non seulement insupportable mais elle offre un bon exemple de votre politique de concertation. Qui a été consulté ? Les ouvriers ? Les ingénieurs ? Les cadres techniques ? Absolument pas !

En outre, si vous donnez le feu vert à cette opération telle qu'elle est prévue, les mêmes interrogations fondamentales qu'ont déjà soulevées les précédentes affaires Bull se poseront à nouveau au sujet de l'emploi et de l'indépendance nationale. A l'opposé de votre attitude, la proposition de loi que nous avons déposée vise précisément à répondre à ces deux préoccupations.

Nous attendons vos explications, monsieur le ministre, en souhaitant qu'elles soient plus rassurantes, quant à notre indépendance économique, que ne l'ont été la semaine dernière les réponses de M. Chirac aux accusations précises, qui n'ont toujours pas été réfutées, du groupe communiste sur cet autre volet de l'indépendance que sont nos rapports avec l'O.T.A.N. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je répondrai d'abord à M. Dalbera que s'il veut assurer l'indépendance de la France il ferait bien de commencer par voter le budget de la défense nationale. *(Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité. — Interruptions sur de nombreux bancs de l'opposition.)*

Pour ce qui est de l'informatique, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de fournir des précisions sur les décisions définitives que prendra le Gouvernement. Je m'en expliquerai, le moment venu, devant le Parlement. *(Très bien, sur les bancs de la majorité.)*

Nous avons dû procéder à une longue étude. Etant donné les perspectives d'avenir, les décisions du Gouvernement tiendront compte de la maîtrise nécessaire des techniques de l'informatique. Elles s'inspireront également du souci de ne pas placer notre industrie en situation de dépendance par rapport à l'étranger, de sauvegarder à tout moment nos intérêts nationaux, de garantir la compétitivité de nos entreprises, de développer la recherche et la production sur le territoire national et d'assurer le maintien de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

PRIX DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. le président. La parole est à M. Gouhier.

M. Roger Gouhier. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé.

Aujourd'hui, la maladie provoque le drame, la misère dans les foyers, surtout parmi les personnes âgées. Se soigner devient un luxe. *(Protestations sur plusieurs bancs de la majorité.)*

Sans doute pas pour certains d'entre vous, messieurs de la majorité ! *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

Dans le domaine de la santé comme dans celui de l'énergie, les banques et les grandes sociétés multinationales font la loi. Face aux difficultés des travailleurs, leurs comportements et les profits qu'elles réalisent sont proprement scandaleux et intolérables.

Quant à la fabrication des produits pharmaceutiques, il est reconnu maintenant qu'il y a un très grand décalage entre les prix de revient réels et les prix de vente, qu'il y a un gaspillage dû à une publicité abusive et à des présentations luxueuses, qu'il y a aussi complicité du Gouvernement qui autorise des hausses injustifiées dont les conséquences sont, une fois encore, supportées par les travailleurs, les retraités, mais également par la sécurité sociale qui est financée par les salariés.

Cette situation renforce donc notre volonté de voir nationaliser l'industrie pharmaceutique. Mais il est vrai que, dans l'immédiat, des problèmes se posent. Quant à nous, nous considérons que le prix des médicaments pourrait baisser de moitié. Mes questions seront donc les suivantes :

Le Gouvernement est-il disposé à supprimer la T. V. A. sur les produits pharmaceutiques, car un impôt sur la maladie est inadmissible ?

Quelles mesures compte-t-il prendre pour obtenir une baisse des prix des médicaments et faire payer les profiteurs de la maladie ? *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé.

Mme Simone Veil, ministre de la santé. Je fais d'abord observer à M. Gouhier que la plupart des dépenses de pharmacie sont prises en charge par la sécurité sociale ou par l'aide sociale.

Il n'en reste pas moins que les pouvoirs publics sont soucieux de limiter ces dépenses qui, en fait, incombent à l'ensemble de la collectivité publique. C'est pour cette raison qu'en accord avec le ministre de l'économie et des finances nous venons de charger M. Guinard, conseiller-maître à la Cour des

comptes, de présider une commission qui devra étudier les problèmes posés par les prix des produits pharmaceutiques. J'ai reçu récemment M. Guinard et je lui ai demandé que soit examinée la question dans son ensemble, qu'il s'agisse de la fixation des prix des médicaments au moment de leur mise sur le marché ou de la révision de ces prix. Je l'ai invité à rendre compte le plus tôt possible des travaux de la commission. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITE A FOS-SUR-MER

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Bien que constituant, dans l'ensemble, une réussite sur le plan de la technologie pure, Fos-sur-Mer présentait, il y a quelques semaines, un triste bilan : trente-neuf ouvriers tués en moins de trois ans, victimes des cadences infernales et d'un plan de charge destiné à livrer l'usine, clé en main, dans les meilleurs délais ; des centaines de milliards d'anciens francs versés par les contribuables, notamment à Sacilor, à Usinor, et à Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Quel gâchis humain et quel gaspillage des fonds publics !

Mais, aujourd'hui, le bilan est encore plus lourd. La navigation à vue est institutionnalisée. Le haut fourneau n° 1, allumé en avril 1974, est entièrement éteint depuis janvier dernier. Le haut fourneau n° 2 — et il n'y en a que deux — allumé en octobre 1974, fonctionne depuis la semaine dernière au ralenti, ce qui signifie que de six cents à dix-huit cents travailleurs vont être réduits au chômage pendant une semaine, dans le meilleur des cas, au mois de mai. Et pourtant, Usinor et Sacilor ont enregistré une forte progression de leurs profits en 1974 !

Enfin, dernière constatation : en 1970, avant la construction du complexe de Fos, seize mille chômeurs étaient recensés dans le département des Bouches-du-Rhône ; ils sont aujourd'hui plus de 40 000 !

Monsieur le Premier ministre, comment un équipement financé en grande partie sur des fonds publics et que vous refusez de nationaliser, peut-il contribuer à aggraver la situation de l'emploi dans le pays ?

D'autre part, quelles mesures comptez-vous prendre pour imposer à la direction de la société Solmer l'obligation d'assurer la garantie de l'emploi et de ressources à son personnel ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Mon département ministériel a été informé de la décision prise par la société Solmer de mettre en veilleuse le deuxième haut fourneau de Fos.

Cette décision aura pour conséquence d'entraîner, selon les services, de deux à cinq jours d'arrêt technique touchant au maximum 2 000 salariés sur les 6 500 qu'occupe l'entreprise. (Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

Ceux-ci auront le choix entre le prélèvement de cette période d'arrêt sur leur période de congés annuels, les journées perdues étant alors intégralement payées (Protestations sur les mêmes bancs), et l'application de la convention collective de la sidérurgie lorraine, laquelle ouvre droit à indemnisation sur la base de 60 p. 100 du salaire antérieur.

Dans ce dernier cas, il est évident que le ministère du travail versera les indemnités réglementaires prévues en la circonstance.

Aussi, l'intervention de M. Porelli m'apparaît-elle incongrue, à la limite. Alors que chacun, ici, connaît parfaitement la législation du travail, il semble, lui, l'ignorer ! (Nouvelles protestations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

RÈGLEMENT DE CERTAINES PRESTATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Le Meur.

M. Daniel Le Meur. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

Monsieur le ministre, à la caisse primaire d'assurance-maladie de Saint-Quentin, dans l'Aisne, plus de 60 000 dossiers sont actuellement en attente de règlement.

De ce fait, les assurés sociaux doivent patienter deux, trois et parfois quatre mois avant de percevoir leurs prestations. Cette situation n'est pas propre à la caisse de Saint-Quentin : d'autres, en France, connaissent de semblables difficultés à régler les dossiers dans des temps normaux.

Leur personnel est souvent accusé par une certaine propagande bien orchestrée d'en être la cause, alors que c'est vous et votre gouvernement qui en êtes responsables, en n'accordant pas les moyens et les effectifs nécessaires.

De très nombreuses familles se trouvent ainsi plongées dans la misère la plus noire — je dis bien : la plus noire — car non seulement les assurés sociaux doivent attendre plusieurs mois le règlement de leurs prestations, mais encore il s'en trouve parmi eux qui sont en chômage et n'ont pas touché, au titre des allocations prévues dans ce cas, un seul centime depuis deux mois et plus.

Imaginez-vous ce que cela représente pour certains ? Plus d'argent pour se nourrir, plus d'argent pour payer le loyer, plus d'argent pour payer le gaz et l'électricité, plus d'argent pour payer la visite du médecin et les médicaments !

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre immédiatement pour mettre fin à ce scandale ? Des millions d'assurés sociaux attendent votre réponse. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Le règlement des dossiers de sécurité sociale recouvre des réalités différentes, qu'il ne faut pas confondre, selon qu'il s'agit des prestations d'assurance-maladie ou des prestations d'assurance-vieillesse.

Dans le premier cas — celui des prestations d'assurance-maladie — un nombre important de paiements s'effectuent au guichet et il n'y a donc aucun retard. (Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

En ce qui concerne les paiements différés choisis par les assurés, on constate effectivement des délais variables suivant les caisses. Quoi qu'il en soit, la gestion administrative du risque maladie a vu ses effectifs renforcés de plus de 3 000 agents en 1975, et je suis en mesure de vous annoncer que, les procédures de recrutement ayant été améliorées, ces 3 000 agents seront très rapidement opérationnels.

Quant aux prestations d'assurance-vieillesse, il est exact que des dossiers se sont accumulés, mais cette accumulation a aujourd'hui pratiquement disparu. Au demeurant, s'il y a eu accumulation des dossiers la grève des P. T. T. y est pour quelque chose ! (Protestations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Je ferai observer enfin qu'en portant une attaque directe contre les organismes de sécurité sociale, vous attaquez moins le ministre de tutelle que les partenaires sociaux eux-mêmes au nombre desquels figurent les organisations syndicales. (Exclamations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. En une demi-heure, l'opposition a pu poser sept questions au Gouvernement.

Nous passons aux questions de la majorité.

SUSPENSION DU RECOUVREMENT DE LA TAXE CONJONCTURELLE

M. le président. La parole est à M. Papon.

M. Maurice Papon. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

La relance de l'investissement est assurément seule susceptible de préparer, dans de bonnes conditions et sans inflation, la reprise économique par l'accroissement de la production et le développement de l'emploi.

Parmi les techniques de l'investissement, dont certaines demandent un assez long délai pour être effectives, l'auto-financement tient une grande part et possède la vertu d'avoir un effet quasi immédiat. Or vous savez comme moi que les disponibilités des entreprises se sont considérablement amoindries. Le cash flow s'est réduit par suite de la récession et certaines entreprises connaissent même de grandes difficultés de trésorerie.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, n'estimez-vous pas opportun et même nécessaire, compte tenu d'un retournement rapide de la situation qu'on ne pouvait prévoir en 1974, de

suspendre, comme la loi vous en donne sagement le droit, le recouvrement des acomptes prévus au titre du prélèvement conjoncturel, lequel a non seulement de moins en moins d'objet mais me paraît même incompatible avec la politique d'investissement annoncée par le Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. M. Papon connaît d'autant mieux la sagesse de la loi qu'il est l'auteur de l'amendement qui permet au Gouvernement de suspendre le versement des acomptes dus au titre du prélèvement conjoncturel.

Je dois présenter tout à l'heure devant la commission des finances l'ensemble des dispositions retenues ce matin par le Gouvernement en vue de relancer l'investissement productif. A cette occasion, je donnerai une réponse précise à la question qu'il m'a posée.

FRAUDE SUR LES VINS

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Monsieur le ministre, la crise viticole est grave et nous en débattons longuement cet après-midi. Mais il est une certitude : la fraude sur les vins non seulement lèse les consommateurs mais surtout nuit aux vignerons, car la publicité qui lui est faite dans certains cas gêne malheureusement les exportations.

Député de communes du Beaujolais s'attachant à développer leurs exportations de vins de qualité et rapporteur du budget du ministère de l'économie et des finances, soucieux donc de la considération qui est due aux fonctionnaires de cette administration, je vous poserai deux questions.

D'une part, quelles sont vos dernières directives en matière de répression des fraudes ?

D'autre part, compte tenu des propos largement rapportés par la presse, hier et aujourd'hui, et tenus par le président d'une coopérative viticole du Sud-Ouest de la France, M. Doumeng, le fait d'être président-directeur général de nombreuses sociétés, mais aussi, dit-on, très riche et de surcroît communiste (*Rires et exclamations sur les bancs de la majorité*), autorise-t-il à traiter d'ignorants et donc d'injurier les fonctionnaires de votre ministère qui accomplissent leur nécessaire mission avec compétence et impartialité ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. M. Hamel a posé deux très bonnes questions.

Je répondrai à la fois pour mon collègue le ministre de l'agriculture qui est chargé de la répression des fraudes, et pour l'ensemble des services fiscaux dont j'ai la responsabilité.

Depuis un certain nombre de semaines, des fonctionnaires placés sous mon autorité sont victimes d'exactions, d'attaques dont je voudrais rendre pleinement conscient le Parlement, car je souhaite que la représentation nationale marque sa solidarité avec ces fonctionnaires qui font leur devoir. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

D'autre part, je vous signale que j'ai donné les consignes les plus strictes pour lutter contre les fraudes fiscales. Le bilan des actions des services, quels qu'ils soient, montre que depuis quatre ans nous avons multiplié par dix les poursuites correctionnelles pour fraude, fraude viticole comprise.

Quant aux actes commis par tel ou tel dirigeant de coopérative, tel ou tel notable, les dossiers sont actuellement examinés. Ils sont couverts par le secret de l'instruction. Quelles que soient la position occupée, les conférences de presse tenues, dès lors que la matérialité de la fraude aura été prouvée, rien n'arrêtera le cours de la justice. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. André Fanton. Pourquoi les députés du groupe communiste n'applaudissent-ils pas ?

M. Alexandre Bolo. Parce qu'ils se sentent gênés !

RECHERCHE D'UN PREMIER EMPLOI PAR LES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre du travail, la situation des jeunes dans ce pays est particulièrement préoccupante, et notamment celle des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

En effet, d'une part, ils ne bénéficient d'aucune couverture sociale lorsqu'ils ne sont plus les ayants droit d'un assuré. D'autre part, ils n'ont pas droit à l'aide publique accordée aux travailleurs puisqu'ils ne peuvent satisfaire, et pour cause, la condition d'activité salariée antérieure. Je sais que le projet de loi portant généralisation de la sécurité sociale, inscrit à notre ordre du jour du 29 avril prochain, permettra de leur accorder les prestations d'assurance-maladie.

Vous avez manifesté, par ailleurs, l'intention de prendre un certain nombre de mesures pour résoudre le problème de l'allocation de chômage.

Puis-je vous demander, monsieur le ministre du travail, de nous donner d'ores et déjà quelques indications à ce sujet ? Elles intéresseront, j'en suis certain, un très grand nombre de Français ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Le Gouvernement a le plus grand souci du problème des jeunes à la recherche d'un premier emploi, et il a eu l'occasion de l'affirmer à plusieurs reprises au cours de nombreux débats.

Les jeunes à la recherche d'un premier emploi ont droit déjà, je le rappelle, à certaines allocations.

Ceux qui sont sortis de l'appareil scolaire munis d'un diplôme professionnel ou d'une licence peuvent bénéficier, après six mois d'inscription à l'agence nationale pour l'emploi, du versement de l'allocation d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi.

Ceux qui sont sans diplôme sont vivement incités par l'agence nationale pour l'emploi à s'inscrire à un stage de formation leur permettant d'acquérir une qualification qui favorisera leur insertion dans la vie professionnelle. Dans ce cas, ils reçoivent les allocations de formation prévues par la loi du 16 juillet 1971 sur la formation continue. Celles-ci sont variables selon le type de stage : elles sont de 320 francs par mois pour les stages de préformation ; de 90 à 120 p. 100 du S. M. I. C. pour les stages dits « de conversion » ; de 1 300 à 1 800 francs par mois pour les stages dits « de promotion ».

La plupart des jeunes ont donc la possibilité de recevoir une allocation de la part de l'Etat.

Mais il est vrai que des problèmes se posent concernant les jeunes qui ne peuvent recevoir aucune de ces allocations. A leur intention, le Gouvernement étudie actuellement diverses hypothèses permettant d'apporter une solution dans des cas sociaux déterminés et graves. Par ailleurs, comme vous l'avez vous-même indiqué, l'Assemblée aura à délibérer, le 29 avril, d'un projet de loi sur la généralisation de la sécurité sociale, lequel permettra d'étendre aux jeunes demandeurs d'emploi, qui ne reçoivent pas d'allocation, la garantie contre le risque maladie.

En conclusion, j'assure M. Bouvard que le Gouvernement demeure extrêmement préoccupé par ces problèmes, qu'il les suit avec la plus grande attention et qu'il compte d'ailleurs sur le concours de l'Assemblée pour adopter les différents projets soumis à son examen aux fins de permettre une meilleure insertion professionnelle des jeunes dans la société. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.*)

SITUATION DE L'ARBORICULTURE

M. le président. La parole est à M. Ribadeau Dumas.

M. Roger Ribadeau Dumas. Monsieur le ministre de l'agriculture, le tapage qui est fait — peut-être à juste titre — sur les difficultés de la viticulture ne doit pas dissimuler la situation catastrophique dans laquelle se trouve l'arboriculture, principalement dans la Drôme et dans l'Ardèche.

En effet, l'année 1975 s'avère encore plus mauvaise que l'année 1974 : après un hiver très doux qui a favorisé une floraison prématurée, quelques nuits de gel sont venues ruiner complètement les espoirs d'une bonne récolte.

Or, en 1973 et en 1974, les indemnités pour calamités qui devaient être attribuées par le Gouvernement n'ont pas été versées. Dans ces conditions, l'angoisse saisit les arboriculteurs qui voient leur trésorerie s'amenuiser de jour en jour : ils seront incapables de travailler l'année prochaine.

Mieux vaut prévenir que guérir : je vous demande donc de ne pas attendre les résultats catastrophiques de la récolte pour accorder ces indemnités pour calamités et renflouer ainsi la trésorerie des arboriculteurs.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur Ribadeau Dumas, un arrêté préfectoral du 31 mai 1974 a ouvert la possibilité de prêts bonifiés aux arboriculteurs sinistrés. Beaucoup d'entre eux en ont usé.

D'autre part, un arrêté interministériel a, le 6 décembre 1974, reconnu à ce sinistre le caractère de calamité agricole. Deux mille cinq cents dossiers ont été présentés. Leur instruction est si avancée qu'elle devrait être terminée fin mai, ce qui permet d'espérer que la commission nationale pourra se prononcer sur ces indemnisations avant l'été.

Pour l'année 1975, un arrêté préfectoral va paraître dans les prochains jours : il ouvrira à nouveau la possibilité de prêts bonifiés aux arboriculteurs sinistrés. Mais il faut attendre de connaître la matérialité du sinistre pour engager la procédure de reconnaissance.

J'espère que la célérité qui est de règle en matière de prêts bonifiés sera de nature à pallier ces difficultés de trésorerie auxquelles je ne suis nullement insensible.

SORT DES FRANÇAIS AU CAMBODGE ET AU VIET-NAM

M. le président. La parole est à M. Marette.

M. Jacques Marette. Monsieur le ministre des affaires étrangères, pouvez-vous tenir l'Assemblée informée de la situation qui prévaut dans le périmètre de l'ambassade de France à Phnom-Penh où un millier de Français, de Franco-cambodgiens, de Franco-vietnamiens, d'Américains, de Soviétiques, d'Allemands de l'Ouest et de l'Est, ainsi que d'autres ressortissants, des journalistes et des représentants de la Croix-Rouge, ont trouvé asile lors de l'occupation de la ville par les forces révolutionnaires ?

Pouvez-vous également communiquer à l'Assemblée les informations que vous possédez sur le sort des Français demeurés dans les provinces du Viet-Nam tombées entre les mains des forces révolutionnaires au cours de ces dernières semaines ? (Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je remercie M. Marette de cette question qui me donne l'occasion de souligner qu'indépendamment des efforts politiques que poursuit le gouvernement français, notre préoccupation fondamentale reste aussi, bien entendu, le sort des Français au Cambodge et au Viet-Nam.

Au Cambodge, nous avons environ deux mille ressortissants. Nous avons facilité, en particulier par la mise en place d'un avion, le départ de ceux qui souhaitaient s'en aller. Ceux qui sont restés sont actuellement regroupés dans l'enceinte de l'ambassade, et, comme vous venez de le dire, un certain nombre de Cambodgiens, de diplomates et de fonctionnaires étrangers se sont joints à eux. Les Cambodgiens ont quitté l'ambassade et, actuellement, en raison des conditions alimentaires et sanitaires très difficiles qui ont prévalu, il reste environ sept cents personnes, dont cinq à six cents Français.

Les difficultés ont tenu au retard de l'installation d'une autorité gouvernementale à Phnom-Penh et au fait que notre consul, M. Dirac, qui a d'ailleurs montré beaucoup de dévouement et de sang-froid dans cette affaire, ne trouvait pas d'interlocuteur. Nous avons été ainsi amenés à mettre en place un avion à Vientiane pour apporter du ravitaillement et des médicaments.

Tout récemment, il y a deux jours, M. Dirac a eu l'assurance que le ravitaillement serait assuré localement et il a été informé hier par les autorités gouvernementales maintenant installées à Phnom-Penh qu'il allait être en mesure de prendre contact avec elles. On peut donc espérer que ces difficultés seront réglées.

Un grand nombre de Français se trouvaient dans les zones évacuées au moment de l'offensive et passées maintenant sous le contrôle du G.R.P. Cinq cents d'entre eux sont restés. Nous avons, quant à nous, immédiatement maintenu notre consul à Da Nang et pris les dispositions nécessaires auprès du G.R.P. pour qu'il soit habilité à prendre contact avec les autorités locales et à assurer la protection de nos ressortissants.

Les indications qui nous sont données par notre consul là-bas, M. Dillman, confirment que les cent-vingt Français qui se trouvent à Hùé et à Da Nang sont sains et saufs et vivent dans des conditions fort acceptables. Des indications analogues nous sont données sur les autres Français, notamment sur ceux qui se trouvent actuellement à Dalat et à Nha Trang.

APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE EN URANIUM ENRICHIS

M. le président. La parole est à M. de la Verpillière.

M. Guy de la Verpillière. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Lundi dernier, ouvrant la conférence nucléaire européenne, M. Chirac déclarait : « Il faut rechercher de nouvelles sources d'énergie, sûres, nationales et compétitives en matière de prix. L'énergie nucléaire répond à ces trois conditions. »

Toutefois, pour la France, cela n'est pas encore la réalité, au moins en ce qui concerne le deuxième terme : nul n'ignore que la réalisation du vaste programme de construction de centrales nucléaires à eau légère lancé par le Gouvernement dépend de la fourniture par les Etats-Unis d'Amérique d'uranium enrichi. Pour que la France acquière son indépendance, il faudra attendre la mise en service d'Eurodif, qui n'est pas prévue avant les années 1980.

Dans ces conditions, les intentions prêtées aux responsables de l'énergie nucléaire aux Etats-Unis de suspendre la fourniture d'uranium enrichi à la France et à l'Europe présentent un caractère d'extrême gravité.

Si ces intentions sont réelles, de quels moyens disposez-vous, monsieur le ministre, pour faire respecter les engagements pris et les contrats déjà souscrits ? Qu'advient-il du programme nucléaire français si cette décision se confirmait ? Le cas échéant envisageriez-vous de le modifier en faveur des surrégénérateurs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur de la Verpillière, les Etats-Unis n'ont pas, pour le moment, suspendu leurs livraisons d'uranium enrichi à la France. Tout au plus s'agit-il d'un examen cas par cas. Pour ce qui nous concerne, il n'y a, pour le moment, aucun retard de livraison.

Quoi qu'il en soit, voici quelle est actuellement la situation de la France. Nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer notre sécurité. Nous disposons d'environ un an de stock d'uranium enrichi, plus environ six mois de combustible en cours de fabrication. Par ailleurs, nous avons des contrats d'approvisionnement diversifiés, conclus notamment avec l'U. R. S. S., et des options que nous pouvons lever à tout moment. Enfin nous avons déjà notre propre production à Pierrelatte.

Dernier point : comme vous le laissez très justement remarquer, nous avons lancé l'usine du Tricastin qui entrera en activité en 1979 et atteindra sa pleine production en 1980.

Avec tous les moyens dont nous disposons, aucune menace ne pèse sur notre approvisionnement jusqu'à la date de production du Tricastin.

Quant au problème des surrégénérateurs, il ne peut pas s'avancer ou se reculer à volonté.

Il est exact qu'en ajoutant du plutonium à l'uranium on obtiendra à peu près cinquante fois plus d'énergie que dans les centrales à eau légère ; mais en ce qui concerne les surrégénérateurs, il faut naturellement que les recherches et les mises au point se poursuivent normalement. Ce n'est certainement pas avant les années 1980, 1985 ou 1990 que le programme des surrégénérateurs pourra entrer en vigueur.

En tout cas, nous sommes en mesure, par nos stocks, par la diversification de notre approvisionnement et par les précautions que nous avons prises en construisant, sur notre sol, une usine appropriée, de nous procurer l'uranium enrichi dont nous avons besoin. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

INDUSTRIE CHIMIQUE EN ALSACE

M. le président. La parole est à M. Hausherr.

M. Justin Hausherr. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Chacun sait — on l'a rappelé plusieurs fois à la tribune de cette Assemblée — que les mines domaniales de potasse d'Alsace déversent chaque année dans le Rhin, sous forme de résidus inutilisés, quelques millions de tonnes de chlorure de sodium.

Il serait évidemment normal d'utiliser une partie de ces chlorures en établissant, près des mines de potasse, une plateforme chimique capable d'employer cette matière première perdue, en conjonction avec un vapo-cracker qui pourrait s'installer à proximité des raffineries de Strasbourg.

La nécessité de créer cette plateforme a été depuis longtemps retenue par les différents gouvernements, et sa réalisation a été annoncée solennellement par M. le Premier ministre en février 1973.

Pourtant le bruit court, monsieur le ministre, que vous songeriez à établir ce complexe ailleurs, en utilisant de surcroît des chlorures venus de l'étranger et en associant un groupe d'Etat à capitaux publics à un groupe privé étranger plutôt qu'à une autre entreprise publique telle que les mines domaniales de potasse d'Alsace ou l'Entreprise minière et chimique.

A un moment où beaucoup d'emplois ont disparu ou sont en train de disparaître dans notre région, la population s'émeut à l'annonce de ce nouveau projet gouvernemental. C'est le sens même des vœux qui viennent d'être votés récemment et à l'unanimité par le conseil général du Haut-Rhin et par le conseil régional d'Alsace.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions réelles à ce sujet. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Le projet de création d'industries chimiques en Alsace est du plus haut intérêt et je suis d'ailleurs en train de l'étudier, à la demande de M. le Premier ministre.

Cette création est certes nécessaire, mais il lui faut remplir un certain nombre de conditions.

D'abord, l'installation d'une usine ne pourrait absorber qu'une très faible proportion — 10 p. 100 environ — des chlorures provenant du sel des mines de potasse d'Alsace. Par conséquent le problème que vous signalez demeurerait posé.

Ensuite, il faut naturellement procéder à une coordination des investissements pétrochimiques à travers la France, de façon à être sûr que les capacités envisagées correspondront bien aux besoins.

De toute façon, à la demande de M. André Bord, président du conseil régional d'Alsace, et à la demande du conseil général du Haut-Rhin, je recevrai vers la mi-mai une délégation de responsables, afin d'examiner avec eux les modalités de création d'une plateforme chimique en Alsace. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

RÉANIMATION DE L'ÉCONOMIE

M. le président. La parole est à M. de Poulpique.

M. Gabriel de Poulpique. Ma question a pour objet d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'urgence des mesures à prendre pour ranimer l'activité et l'économie du pays, particulièrement dans les régions les plus touchées par la crise et où sévissent le chômage et le sous-emploi des jeunes.

La presse et la radio nous laissent entendre que des mesures seront annoncées et prises à bref délai.

Ouvrir de nouveaux crédits d'équipement est une chose excellente, à condition que les choix soient judicieux.

Il faut d'abord que ces crédits soient mis immédiatement à la disposition des administrations et des collectivités et que celles-ci soient obligées de les utiliser rapidement. Le blocage

et le freinage des différentes administrations doivent cesser. Actuellement, des milliers d'opérations sont ainsi en souffrance dans le pays.

Il convient aussi d'employer rationnellement les crédits pour qu'ils atteignent pleinement leur but : ceux-ci doivent correspondre aux possibilités et aux besoins des activités de la région bénéficiaire. Dans toute la mesure du possible, on ne doit pas amener une entreprise étrangère avec son personnel.

Ces crédits doivent en outre être utilisés efficacement : le choix doit porter en priorité sur des opérations créatrices d'emplois pour la réalisation même du projet, mais aussi sur des opérations susceptibles de fournir ultérieurement d'autres emplois.

Il ne faut plus que l'utilisation des crédits soit en partie gâchée — comme cela se voit trop souvent — et que l'effort consenti par le Gouvernement soit en définitive perdu et finalement plus nuisible qu'efficace. Il ne faut pas que les marchés ou les constructions réalisées par l'Etat, les collectivités ou les administrations soient exécutés sans rigueur — comme c'est fréquemment le cas — avec des adjudications faussées par des avenants ou des choix architecturaux coûteux et inutiles.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Le Gouvernement a toujours montré son souci de compléter la politique économique générale de manière que les régions les plus touchées et les plus défavorisées se trouvent quelque peu à l'abri de certaines répercussions de la conjoncture internationale.

Ainsi, au début de cette année, à la demande du Premier ministre, nous avons décidé d'accélérer l'engagement de certaines dépenses budgétaires en commençant par les régions de l'Ouest et du Centre pour offrir des solutions concrètes aux régions dont M. de Poulpique vient de se faire l'avocat.

Afin de favoriser la reprise des investissements dans le domaine du bâtiment, notamment dans le secteur des logements aidés, nous avons choisi d'intervenir par la voie des prêts immobiliers conventionnés pour que les engagements nouveaux soient mieux adaptés à la situation des départements où les difficultés d'emploi dans le bâtiment sont les plus graves.

Les mesures de relance de l'investissement productif, dont j'entreprendrai tout à l'heure la commission des finances, tiennent compte, elles aussi, des conditions régionales : les créations d'emplois et les reprises d'activité doivent profiter, en premier lieu, aux régions dans lesquelles la structure industrielle est la plus fragile et donc la plus délicate. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

POLITIQUE A L'EGARD DES PETITES VILLES

M. le président. La parole est à M. Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre de l'intérieur, les difficultés de tous ordres que connaissent aujourd'hui les grandes agglomérations font apparaître de plus en plus la nécessité d'une orientation nouvelle de notre politique urbaine.

A l'issue de la récente réunion du comité interministériel consacré à l'aménagement du territoire, vous avez annoncé la mise en œuvre d'une nouvelle politique à l'égard des petites villes et de leur pays.

Pouvez-vous nous indiquer les mesures qui entreront dans le cadre de cette politique ? Quelles seront les différences avec la politique des villes moyennes et quels sont les avantages que les petites villes pourront tirer de cette nouvelle orientation ? (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. L'objet précis des contrats passés avec les villes moyennes porte sur l'aménagement de l'environnement de ces dernières : il s'agit de financer, par exemple, des espaces verts, des jardins, des parkings, des allées piétonnières ou d'autres équipements.

En revanche, les contrats que nous cherchons à mettre au point avec les petites villes et leur pays, c'est-à-dire en général leur canton, ont un objet tout à fait différent : ils

tendent, d'une part, à consolider l'emploi, pour conserver la population sur place et, d'autre part, à maintenir et, si possible, à développer les services publics et les équipements collectifs, éventuellement.

M. Marc Bécam. C'est ce qu'il faut faire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Pour retenir sur place la population dans les régions sous-peuplées qui se heurtent à des difficultés de transport et d'éloignement, on ne peut qu'utiliser des moyens d'ensemble : la création d'équipements culturels et sportifs.

Cette année, cinq contrats expérimentaux seront passés dans différentes régions de France. L'année prochaine nous serons sans doute en mesure d'en conclure une vingtaine. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Je remercie les orateurs de leur compréhension : seize questions ont pu ainsi être posées.

— 3 —

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

AGRICULTURE ET VITICULTURE

M. le président. L'ordre du jour appelle cinq questions orales, avec débat, de MM. Bayou, Millet, Mayoud, Antoune et Maurice Cornette à M. le ministre de l'agriculture.

Ces questions, relatives à l'agriculture et à la viticulture, ont été jointes par décision de la conférence des présidents.

M. Bayou demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il compte prendre pour assurer aux viticulteurs un juste revenu de leur travail grâce à l'instauration et au soutien d'un prix correspondant au prix de revient de leur production et au salaire de toutes les personnes travaillant sur l'exploitation familiale.

M. Millet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la gravité de la dégradation du revenu des agriculteurs et des viticulteurs. Si des mesures importantes ne sont pas prises rapidement pour remédier à cette situation, le potentiel productif agricole sera directement mis en cause. En 1974, le pouvoir d'achat agricole a baissé en moyenne de 15 p. 100. Compte tenu de l'inflation, les prix fixés à Bruxelles pour la campagne 1975-1976 non seulement consacrent la dégradation intervenue en 1974 mais conduisent à une nouvelle aggravation pour 1975. Des mesures nationales complémentaires s'imposent donc pour compenser l'insuffisance des mesures communautaires. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour garantir une progression normale et suffisante du pouvoir d'achat des agriculteurs, aboutir à une meilleure organisation des marchés, permettre une augmentation du pouvoir d'achat intérieur et développer nos exportations de produits alimentaires, satisfaire les légitimes revendications des producteurs de viande.

M. Mayoud souligne à M. le ministre de l'agriculture que, selon la commission des comptes de l'agriculture, le revenu de l'ensemble de la profession agricole a baissé en 1974 de plus de 11 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il lui demande s'il n'estime pas indispensable, d'une part, de proposer un certain nombre de mesures tendant à la mise en place d'une véritable politique agricole à long terme et, d'autre part, de prendre d'urgence toutes dispositions conjoncturelles nécessaires, notamment en matière d'élevage et de viticulture.

M. Antoune attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les graves difficultés avec lesquelles se trouvent aujourd'hui aux prises les producteurs agricoles et, tout particulièrement, en raison des accords passés avec nos partenaires européens, les viticulteurs. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour aider les agriculteurs et viticulteurs à surmonter ces difficultés et si, en particulier, il n'envisage pas la mise en œuvre d'un plan viticole à long et à court terme avec, dans l'immédiat, l'octroi aux producteurs de vins d'appellation contrôlée de prêts à taux d'intérêt bonifié.

M. Maurice Cornette expose à M. le ministre de l'agriculture que depuis deux ans les déséquilibres observés dans plusieurs productions et marchés agricoles sont générateurs de pertes de revenu pour les agriculteurs, de méventes, de lourdes dépenses

de soutien, de concurrence exacerbée intra ou extra-communautaire. Tel est le cas, notamment, pour le vin, les viandes bovine et porcine, les produits avicoles, certains fruits et légumes et les produits laitiers. Dans d'autres secteurs, au contraire, tels les protéagineux et le riz, nous demeurons largement déficitaires. Il lui demande les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre et promouvoir afin de réaliser une meilleure maîtrise des productions et marchés, éléments essentiels de sécurité tant pour les agriculteurs que pour les activités d'aval et les consommateurs.

En accord avec la conférence des présidents je fixe, conformément à l'article 135 du règlement, à quinze minutes le temps de parole imparti aux auteurs de questions.

La parole est à M. Bayou, auteur de la première question.

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise viticole qui sévit en France, et surtout dans le Midi, revêt une telle acuité que, dès le deuxième jour de la rentrée parlementaire, nous avons décidé de réclamer un débat à son sujet.

Nous aurions aimé que le débat s'instaure avant les discussions de Luxembourg car la position de la France s'en serait trouvée, sans doute, renforcée. Le Gouvernement en a décidé autrement : le moins qu'on puisse dire, est qu'il a été mal inspiré !

Pourtant, de notre part, les avertissements ne lui ont jamais manqué. Il y a cinq ans, lorsque le marché commun viticole a été ouvert, sans préparation suffisante, comme à la sauvette, j'avais déjà déclaré au nom de mon groupe, que ce marché ne pourrait valablement fonctionner que si tous les membres de la C. E. E. avaient les mêmes législations, les mêmes aides et les mêmes charges. Nous savions que les règlements français étaient contraignants mais qu'il en allait autrement en Italie, pays qui est notre principal concurrent en Europe.

Nous avons donc demandé de ne pas ouvrir les frontières avant que ne soit réalisée l'harmonisation indispensable prévue par le traité de Rome de 1957. On ne nous a pas écoutés. Et pourtant !

Il faut savoir qu'en Italie, le cadastre viticole, qui permet de contrôler les plantations, constitué depuis peu, paraît-il, demeure encore très flou. La vigne y prolifère toujours sous forme de cultures hautes, sources de très gros rendements, alors qu'en France son extension est pratiquement arrêtée.

En Italie, on peut colorer les vins à l'aenocyanine par exemple, ce qui est interdit chez nous. En droit français, les vins italiens ne sont donc, en fait, très souvent ni loyaux, ni marchands.

On peut aussi mélanger les blancs et les rouges en Italie, pour appeler le résultat vins rosés : ce mélange est illégal chez nous.

Chez notre principal concurrent, le taux de la T. V. A. se monte à 6 p. 100. En France, il est de 17,6 p. 100. Il faut y ajouter, les droits de circulation, de neuf francs par hectolitre.

L'aide de l'Etat est plus importante au-delà des Alpes où les contrôles sont irréguliers, parfois même inexistantes.

Les conditions de production ne sont donc pas comparables en France et en Italie et ces inégalités ont créé entre nos deux pays, et à notre détriment, des injustices inconcevables, que nous n'avons cessé de dénoncer, sans résultat jusqu'à ce jour.

Il y a trois ans, nous avons mis en évidence une autre tare de ce pseudo marché commun. Elle a pour origine la faiblesse du contrôle aux frontières. En effet, le libéralisme qui préside aux échanges a vite tourné à l'anarchie. C'est ce que nous avons appelé le « marché commun passoire » : on a laissé entrer n'importe quel vin, à l'origine parfois incertaine, tant il était facile de baptiser italien un produit venu d'un point quelconque des rivages méditerranéens.

Quels sont les résultats de cette politique ?

Le libéralisme spéculatif a joué : en Italie, il s'est exercé dans de véritables usines qui produisent un vin fabriqué avec des raisins achetés à bas prix.

La France a été inondée d'importations, fructueuses pour certains, certes, mais nocives pour nos vignerons car notre marché était suffisamment alimenté par nos propres récoltes.

D'où le tragique bilan actuel.

La récolte de 1974 a atteint 75 millions d'hectolitres. Le stock à la propriété au 31 août 1974 s'élevait à 28 millions d'hectolitres, après la récolte de 1973, de 82,5 millions d'hec-

tolitres, vous le savez. Même en négligeant le stock commercial, de 15 millions d'hectolitres, qui se reporte à peu près d'une année sur l'autre, nous disposons de 103 millions d'hectolitres pour 72 millions de besoins.

Le stock à la propriété au 31 août 1975, avec les seules ressources nationales, mais gonflées par les importations des années précédentes, peut donc être évalué à 31 millions d'hectolitres, volume déjà énorme. Il faut y ajouter celui des importations de cette année, qui, au rythme des premiers mois de la campagne, pourraient représenter 7 ou 8 millions d'hectolitres.

Nous voguons ainsi, allègrement, vers un excédent de 38 millions d'hectolitres au mois d'août prochain, en risquant de trouver presque une récolte d'avance dans les chais des vigneron.

Ces facteurs ont aggravé une crise caractérisée par des prix défectueux, l'encombrement du marché, l'asphyxie des achats et l'oubli total de la qualité.

En un an, le pouvoir d'achat des vigneron a baissé de 20 p. 100 et, en trois ans, de 50 p. 100.

Avec la perspective de ne pas pouvoir loger la prochaine récolte, on allait donc à la catastrophe, vers un effondrement des cours.

C'est pourquoi, dès l'automne dernier, nous avons réclamé deux sortes de mesures : pour l'immédiat et pour la prochaine campagne.

Premièrement, dans l'immédiat, il convient que l'actualisation et la garantie du prix du vin correspondent au prix de revient, au coût de la vie et à la légitime rémunération du travail des hommes et des femmes.

M. Georges Frêche. Très bien !

M. Raoul Bayou. Est-il concevable que le prix du vin soit fixé en ce moment à 1,50 franc, à peine, le degré hectolitre au-dessus de celui pratiqué en octobre 1958, il y a dix-sept ans ?

Deuxièmement, nous demandons l'abaissement d'une fiscalité aberrante. La T.V.A. sur le vin doit être ramenée de 17,6 p. 100 à 7,5 p. 100, comme pour les autres productions agricoles, et les droits de circulation de 9 francs à 1 franc l'hectolitre. Cette réduction permettrait de placer les droits sur nos vins au niveau de ceux qui frappent les vins italiens et allemands et d'augmenter le prix à la production tout en l'abaissant à la consommation.

Une telle mesure, vous le savez, est du ressort du seul gouvernement français, qui peut la prendre, s'il le veut, à tout moment.

Troisièmement, la distillation, à guichets ouverts, d'un important volume de vin au prix de 9,44 francs le degré-hectolitre constitue le seul moyen de faire disparaître une partie importante des excédents dangereux et de maintenir les cours en l'absence de tout organisme de soutien. Cette distillation aurait dû commencer dès le mois d'octobre : elle aurait permis d'éliminer les vins sinistrés ou de qualité inférieure.

Quatrièmement, il faut un arrêt total des importations de vins en provenance des pays tiers et des vins italiens, par l'application des clauses de sauvegarde prévues par le traité de Rome.

Est-il normal, monsieur le ministre, d'avoir importé des vins italiens de haut degré, mais de qualité douteuse, à 7,32 francs le degré-hectolitre, alors que le prix de déclenchement est de 8,87 francs et celui de la distillation de 8,78 francs ? Ces importations sont illégales, le dumping étant interdit par le traité de Rome. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas commencer par distiller ces vins importés, à leur prix d'importation, soit 7,32 francs le degré-hectolitre ?

Pour la prochaine campagne, nous réclamons, premièrement, la création, au niveau européen, d'un organisme de soutien — office du vin ou centre régulateur, par exemple — fondé sur les principes qui ont fait leurs preuves dans le passé avec le statut viticole : blocage des excédents, échelonnement des sorties, financement et assainissement.

Deuxièmement, il faut accorder la possibilité de distiller : d'abord les prestations d'alcool vinique généralisées afin de préserver la qualité ; ensuite la distillation quantitative éventuelle, qui devrait frapper les responsables des excédents par pays et selon les rendements.

Troisièmement, il convient d'assurer la défense effective de la qualité, au bénéfice, à la fois, du producteur et du consommateur, à qui l'on fait boire un vin parfois cher mais issu, en

outre, de coupages de vins étrangers de haut degré et de vins médiocres, alors que les bons vins français demeurent en cave, y compris les V. D. Q. S. et les A. O. C.

M. Georges Frêche. C'est vrai !

M. Louis Pimont. Très bien !

M. Raoul Bayou. Quatrièmement, non seulement la fin de la campagne anti-vin, mais l'instauration d'une propagande officielle en faveur du vin, offrent le seul moyen de ranimer l'exportation et de conquérir de nouveaux débouchés.

Cinquièmement, il faut développer l'aide à la coopération, sous toutes ses formes, à l'exploitation familiale et aux jeunes qui ont le courage de demeurer à la terre.

Sixièmement, une politique de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt doit favoriser la modernisation du vignoble et freiner l'exode qui anémie des régions entières.

Il faut aussi, comme vous l'avez promis, monsieur le ministre, repenser le problème de la chaptalisation, celui du carburant national, essence-alcool, et celui des boissons à base de jus de raisin. Il convient également de revenir sur l'aide aux sinistrés.

Tel est notre plan.

En ce qui vous concerne, monsieur le ministre, avez-vous jusqu'à présent vraiment tenté de corriger les erreurs du passé ? Je ne nie pas votre bonne volonté personnelle, mais vous restez ligoté par le libéralisme outrancier et technocratique de votre gouvernement et des instances de Bruxelles, dont profitent les seuls spéculateurs au détriment des producteurs et sans aucun profit, répétons-le, pour les consommateurs.

M. Georges Frêche. C'est parfaitement exact !

M. Raoul Bayou. Les distillations que vous avez obtenues l'ont été trop tardivement et à des prix trop bas, et d'ailleurs différents : 7,32 francs, 8 francs, 8,78 francs, puis 8,66 francs, sans que la qualité ait toujours inspiré la fixation du prix.

Les contingents sont mal définis — parfois 20 p. 100 des inscriptions — et limités dans le temps, c'est-à-dire soumis aux possibilités des distillateurs.

Les critères, notamment ceux qui présideront au fameux blocage d'un million et demi d'hectolitres de vins italiens décidé à Luxembourg, sont trop nébuleux. Il faut les préciser et contrôler la régularité des marchés passés par les importateurs.

Oubliant que vous pouviez vous ériger en accusateur contre les importations des vins italiens — illégales, je l'ai démontré tout à l'heure — vous vous êtes laissé traiter en accusé, ce qui vous a obligé d'accepter la reprise des importations, malgré la colère légitime de nos vigneron, au risque de créer immédiatement de nouveaux troubles et de préparer, pour l'an prochain, les mêmes difficultés que celles qui nous assaillent à l'heure présente. C'est inacceptable !

Il est vrai que vous auriez obtenu l'étude de la revision des règlements 816 et 817 du marché commun du vin, avant le 1^{er} août prochain. Si c'est vrai, quelle doctrine allez-vous défendre ? L'en droit ou l'envers du traité de Rome ? L'organisation sérieuse ou le laisser-faire, le laisser-aller ?

Je vous rappelle solennellement que ces grands libéraux que furent, en leur temps, MM. Tardieu et Queuille, n'empêchèrent pas le socialiste Edouard Barthe de créer le statut viticole à essence planificatrice, qui sut protéger le vin lors des grosses récoltes conjuguées de France et d'Algérie aux alentours de 1930, jusqu'au Marché commun.

Souvenez-vous encore que l'office du blé, création socialiste de 1936, a survécu à la guerre et à la défaite. Il continue sous un nouveau nom, mais avec les mêmes principes, après s'être adapté à l'Europe, soutenu et protégé par les descendants de ceux qui l'avaient le plus combattu à l'origine. C'est significatif !

Votre voie, me semble-t-il, est toute tracée. Gouverner, c'est prévoir !

C'est parce que les gouvernements qui se sont succédé depuis l'avènement du pouvoir actuel, et plus particulièrement depuis le début du marché commun viticole, caricature dangereuse du traité de Rome, n'ont pas su ou pas voulu prévoir que la viticulture est dans l'impasse.

Le temps est révolu où l'on pouvait se fier à la « lune rousse » pour résoudre le problème des excédents ; le gigantisme des plantations italiennes, l'amélioration des possibilités culturales, la venue, demain peut-être, de l'Espagne dans le Marché commun et l'application aventureuse d'une politique méditerranéenne chère à votre gouvernement ont rendu permanents les excédents européens. Il faut le savoir et y parer par une planification qui mettra fin à l'anarchie actuelle.

Pour finir, je rappellerai que tout un peuple de vignerons s'est levé récemment pour réclamer, une fois de plus, le juste prix de son labeur et sa part de dignité au sein de la nation. Ces vignerons ne sont pas des tribulions. Ce sont des hommes et des femmes qui préféreraient de beaucoup être sur leurs terres, où le travail les appelle, plutôt que sur les chemins de la contestation.

En dépit des cris d'alarme qu'ils vous ont adressés, en même temps que leurs élus, ils sont toujours victimes de lois inadaptées et d'importations illégales.

Au huitième mois de la campagne, leurs caves sont pleines, mais leurs bourses sont vides.

Il faut, monsieur le ministre, que vous changiez de cap en tenant compte de ces réalités.

Le vin français ne doit plus être sacrifié aux échanges internationaux ou compenser, dans le calcul de l'indice des prix, la hausse des autres productions.

J'ajoute que le rapport de la commission d'enquête sur la viande dénonce, à la page 129, le dumping des viandes anglaises qui ont envahi le marché français. C'est exactement ce que nous déplorons pour le vin exporté par l'Italie.

La viticulture, comme l'agriculture française dans son ensemble, exige que le traité de Rome soit respecté scrupuleusement et non tourné au bénéfice de la spéculation. Il faut donc exercer les contrôles nécessaires et instaurer l'égalité dans la concurrence.

Sinon, il faut, en attendant cette organisation, remettre en vigueur notre statut viticole d'avant 1970, comme le permet l'article 43 du traité de Rome.

L'heure est venue où seules la justice et la raison peuvent être les garantes de la paix sociale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Millet.

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, notre débat sur l'agriculture se déroule alors que l'immense vent de la colère qui traverse le pays viticole n'est pas apaisé.

C'est que la situation du viticulteur devient sans issue. Frappés par la baisse de leur pouvoir d'achat — près de 24 p. 100 en 1974 — baisse liée au maintien des prix du vin autour de ceux qui étaient pratiqués en 1968, alors que, avec l'inflation, les charges d'exploitation ont fait un bon prodigieux, ces viticulteurs se trouvent confrontés à l'encombrement du marché — près de 30 millions d'hectolitres d'excédent — encombrement aggravé par votre politique d'importation, monsieur le ministre.

Cela ne signifie pas, d'ailleurs, que notre pays connaisse une situation d'excédents permanents. Au contraire, la moyenne sur plusieurs années de la production annuelle n'atteint pas le volume nécessaire aux besoins. L'engorgement actuel provient de l'incapacité d'étaler deux récoltes exceptionnelles dans le temps, de l'ouverture sans freins ni barrières aux importations et de l'insuffisance des aides à l'exportation.

La récolte est loin d'être vendue. Les cuves restent pleines. Les réserves financières des caves coopératives sont à plat. Et, dans de nombreux cas, le paysan ne peut toucher d'acompte pour vivre.

Et de quoi demain sera-t-il fait ? Où logera-t-on la prochaine récolte ? Comment s'engagera la prochaine campagne et dans quelles conditions ?

Devant cet état de choses dramatique pour toute une profession, comment n'y aurait-il pas inquiétude, mécontentement et lutte ?

N'en déplaise à M. Chirac, ce ne sont pas les communistes qui sont les fauteurs de désordre, mais bien la pratique de ce gouvernement, qui pousse des dizaines de milliers d'exploit-

tants à lutter pour avoir le droit de vivre ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Raoul Bayou. C'est exact !

M. Gilbert Millet. Ils trouvent et trouveront dans ce combat les communistes à leurs côtés.

Je reviendrai tout à l'heure sur la crise agricole et sur ses mécanismes fondamentaux.

Je veux auparavant appeler l'attention de l'Assemblée sur cette région bouleversée, parce que c'est son existence même qui est en jeu.

L'exode rural est déjà une réalité qui entraîne avec elle le vieillissement de la population, dans la région viticole comme sur l'ensemble du territoire national.

Le pourcentage des exploitations familiales disparues entre 1955 et 1972 atteint, pour l'ensemble de la France, 30,50 p. 100, et il ne s'agit pas, comme vous le savez, uniquement de petites exploitations familiales.

Comment n'en serait-il pas ainsi quand le travail de la terre n'assure ni le confort de la vie d'aujourd'hui, ni surtout la sécurité de l'avenir.

Pourtant les conditions de travail ont profondément changé à la campagne. Le rythme, l'intensité et la durée du travail ont considérablement augmenté, rançon du progrès technique certes, mais surtout nécessité pour l'agriculteur de faire face à la baisse inexorable de son revenu.

En outre, le viticulteur, comme les autres paysans, est devenu un travailleur qualifié, véritable technicien de l'agriculture, que ce soit au stade de la production où il modifie ses cépages pour améliorer la qualité de son produit ou au stade des procédés de vinification dans le cadre des caves coopératives.

Sans mettre en cause la politique de qualité, constatons qu'il y a là, une source de charges supplémentaires sans garantie d'un revenu correspondant.

Ce viticulteur amoureux de son métier, qui travaille avec intelligence, mais parfois à la limite de ses forces physiques et nerveuses, voit le fruit de son travail constamment dévalorisé.

La majeure partie des exploitants cultivant moins de dix hectares travaille pour un revenu mensuel brut inférieur au S. M. I. C., sans rémunération du capital investi.

Toute cette région en danger veut vivre, mais elle est frappée, comme d'ailleurs l'ensemble du pays, par votre politique, par votre crise, monsieur le ministre.

Il est de plus en plus urgent d'apporter des réponses aux interrogations et aux exigences de ces populations ; réponses aux problèmes immédiats, dont j'ai montré le caractère impérieux, mais aussi, réponses de fond pour l'avenir, garantissant une rémunération de l'exploitant correspondant à ses charges.

Mon ami Paul Balmigère, lors du débat sur la motion de censure, avait posé cette question à M. Chirac :

« Pouvez-vous nous assurer, monsieur le Premier ministre, que la semaine prochaine, à Luxembourg, les représentants du Gouvernement, après un baroud d'honneur qui durera certainement toute la nuit, ne sacrifieront pas, au petit matin, la viticulture française aux intérêts des grandes sociétés multinationales ? »

Il avait raison de poser cette question car, monsieur le ministre, ce que vous avez rapporté dans votre valise de Bruxelles, n'est susceptible de régler ni les problèmes d'aujourd'hui, ni ceux de demain.

Certes, le nouveau contingent de distillation est la première victoire à l'actif des viticulteurs, mais pourquoi avoir procédé à un abattement de son prix, alors que ces paysans connaissent précisément une situation financière difficile ?

D'autre part, l'ouverture des frontières aux importations de vin d'Italie qui ont joué le rôle que l'on sait dans la crise actuelle, constitue une provocation pour la viticulture. De plus, vous accompagnez ces mesures de cadeaux pour le négociant qui a réalisé, quant à lui, de bonnes affaires en jouant sur la différence entre les prix italiens et les prix français, alors que vous l'avez déjà gratifié d'une prime de huit centimes par litre de vin, il y a quelques semaines.

Décidément la viticulture se meurt, mais votre sollicitude va ailleurs, au grand négociant, ce qui est conforme au caractère de classe de votre politique.

Enfin, aucune de vos mesures n'est susceptible de régler les problèmes de fond de la viticulture.

Pourtant les solutions existent : arrêt des importations, distillation à guichets ouverts, réduction de la T. V. A. sur les prix du vin de 17,6 p. 100 à 7 p. 100, ce qui aurait pour effet de relancer la consommation, réorganisation des règles du Marché commun concernant à la fois les normes de production, les procédés de vinification et les conditions de la libre circulation des vins.

C'est dans cet esprit, et conscient de l'importance nationale que représente la viticulture, que le groupe communiste va déposer dans les jours qui viennent une proposition de loi tendant à créer un office du vin, dans la perspective d'une réforme de l'organisation communautaire viti-vinicole.

Vous aviez les moyens de faire entendre la voix des viticulteurs français à Bruxelles, et vos arguments n'auraient pas été sans va'eur, notamment face à l'Allemagne fédérale, qui a réalisé une économie de 5 500 millions de francs essentiellement sur les dos des agriculteurs français.

Vous ne l'avez pas fait, et ce n'est pas le fait du hasard, comme nous le démontrerons plus loin.

Mais je voudrais appeler votre attention sur un autre problème. Dans ce contexte de crise, les aléas et les caprices de la nature prennent des aspects de véritables catastrophes.

L'équilibre fragile, sur le fil, de l'exploitation familiale confrontée aux charges, aux intérêts d'emprunts, à la fiscalité, peut être remis en cause, et dans certains cas, malheureusement, de façon définitive, par une calamité agricole.

Ce fut, hélas ! récemment le cas pour les vergers de pêches, d'abricots, de poires et de cerises, frappés de plein fouet par les conséquences d'une gelée forte et étendue.

Mon ami Roger Roucaute a d'ailleurs appelé votre attention à ce sujet, monsieur le ministre.

Ces exploitants n'avaient pas besoin de cela, alors qu'eux aussi constatant la dégradation de leur pouvoir d'achat, liée à l'instabilité des cours, aux importations inconsidérées, et que, par ailleurs, on détruisait des millions de tonnes de fruits.

Dans mon département — mais cette situation est générale — plus de 4 000 hectares sont touchés ; 3 500 producteurs voient leur travail anéanti, ce qui entraînera une perte de revenus de 120 à 160 millions de francs.

Mais les conséquences de ces dégâts vont plus loin encore : des contrats de travail avec des ouvriers saisonniers, sont mis en cause ; les conserveries et leurs travailleurs vont connaître des difficultés ; les fabricants de conditionnement vont se trouver sans travail ; les entreprises de transports verront leur activité menacée.

Devant ce désastre, vous vous devez, monsieur le ministre, de prendre des mesures de première urgence, telles que l'attribution d'une prime de 2 500 francs par hectare, à valoir sur l'indemnisation totale, le report des annuités d'emprunt, impôts et cotisations diverses, la parution dans le délai d'un mois de l'arrêté décrétant les départements sinistrés.

L'ampleur de cette catastrophe met en pleine lumière les insuffisances de la loi en matière de calamités agricoles, mais surtout l'insuffisance des moyens pour protéger les paysans de désastres dont certains ne pourront pas se relever, et qui entraîneront pour d'autres des difficultés pendant de nombreuses années. Mais, dans l'immédiat, il faut agir fort et vite : à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels.

Ce que nous avons dit de la viticulture n'est que l'illustration de la crise que traverse toute la production agricole française.

Lors de la campagne présidentielle, M. Valéry Giscard d'Estaing précisait : « Cette politique de progrès implique un effort accru en faveur de l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs et de leurs revenus. Il conviendra que l'on tienne mieux compte de l'augmentation des coûts de production et que l'organisation des marchés assure une meilleure protection contre la baisse des prix. »

Après une année d'exercice du pouvoir, on peut mesurer le divorce entre les promesses et la réalité.

Les coûts de production ont continué à augmenter, de 60 à 100 p. 100 pour les engrais, de 64 p. 100 pour le fuel, de 20 p. 100 pour les machines agricoles.

La charge foncière supportée par les agriculteurs dépasse cinq milliards de francs, tandis qu'une vaste spéculation sur la terre se développe rapidement.

Les bases du calcul de l'impôt sur les bénéfices ont doublé depuis 1970.

Pendant ce temps, les prix agricoles à la production stagnent, avec dans certains cas une tendance à régresser. La baisse du pouvoir d'achat pour les agriculteurs français atteint 15 p. 100.

Cette politique aboutit à des situations préoccupantes.

C'est ainsi que certaines productions sont maintenant déficitaires : la production des aliments pour le bétail accuse un déficit annuel de 1,5 milliard de francs ; les importations de viande ovine et porcine nous ont coûté, en 1974, 1,5 milliard de francs ; la production de tabac ne couvre que 40 p. 100 des besoins ; on constate également un déficit en ce qui concerne le riz, la châtaigne, la forêt et l'horticulture.

La France dispose de tous les moyens pour porter ses productions à la mesure de ses besoins, mais les prix ne sont pas rémunérateurs.

M. Eugène Claudius-Petit. Quel bel internationalisme !

M. Marcel Rigout. Allez le dire aux paysans !

M. Gilbert Millet. On imagine le manque à gagner qui en résulte pour la balance extérieure de la France, même si celle-ci a connu en 1974 un excédent de dix milliards de francs dans le domaine agricole.

Quelles sont donc les causes de cette situation désastreuse pour la paysannerie française ?

S'agit-il des mutations inévitables provoquées par l'irruption du progrès technique, des aléas du Marché commun ou des conséquences inéluctables de l'anarchie du marché ?

Pour notre part, nous pensons que cette situation est due à une politique délibérée, à votre politique, qui utilise les différents facteurs que je viens d'énumérer comme des éléments propres à vous permettre d'atteindre vos objectifs.

Vous voulez maintenir au taux le plus bas possible la rémunération du travail du paysan, et cela pour deux raisons. D'abord parce que cela permet de faire pression sur les salaires des travailleurs de l'industrie. En retour, d'ailleurs, la baisse du pouvoir d'achat de ces derniers a des répercussions sérieuses sur l'écoulement de la production agricole, et constitue un manque à gagner sur la consommation, ce qui prouve bien que travailleurs des villes et paysans ont des intérêts convergents en la matière.

Mais il est une autre raison à votre politique : elle permet aux secteurs financiers, industriels et commerciaux de prélever des profits sur l'exploitation de la terre, par l'intermédiaire de l'exploitant familial de plus en plus mal rémunéré.

C'est ainsi que la course au rendement, à l'intéressement et à la modernisation, dont le coût est supporté par le seul paysan qui tente d'enrayer la dégradation de son pouvoir d'achat, constitue une source d'enrichissement pour les grands intérêts capitalistes qui encadrent sa production.

Les aléas du marché servent d'instruments particulièrement efficaces pour faire pression sur les prix : si ceux-ci ont tendance à monter, les robinets de l'inflation vont rapidement y mettre bon ordre.

Les mécanismes du Marché commun sont plus subtils, plus complexes et moins voyants. Ils vous permettent à la fois de tenir des professions de foi enflammées pour la défense des agriculteurs français et, derrière l'écran de Bruxelles, d'engager des tractations qui se font sur le dos des exploitants de la Petite Europe.

Les intérêts des grandes sociétés industrielles jouent un rôle prépondérant dans cette affaire. C'est ainsi qu'un rapport de la direction des relations économiques extérieures du 5 novembre 1974 préconise de réduire la production des légumes et des fruits en France pour préserver les intérêts d'autres pays, qui sont d'excellents clients industriels.

Ce qui est vrai pour la politique de votre gouvernement l'est a fortiori beaucoup plus encore, et sur une toute autre échelle, dans le cadre de cette association de Bruxelles, dominée par les intérêts du grand capital international.

Qu'on nous comprenne bien. Il ne s'agit pas de nous élever contre les échanges internationaux, qui constituent une nécessité à notre époque. Mais ces échanges, selon nous, devraient s'effec-

tuer sur la base des besoins de la population et non dans un esprit de profit, et en aucun cas au détriment des paysans de notre pays.

Au sein du Marché commun, la place des pays les plus puissants est prépondérante. C'est le cas de la République fédérale d'Allemagne, qui a fait l'économie de 5,5 milliards de francs — j'y ai fait allusion tout à l'heure — mais qui s'oppose à une véritable politique agricole et impose des prix défavorables à la paysannerie française.

Par ailleurs, elle refuse que le F.E.O.G.A. verse des subventions qui permettraient d'exporter du vin en Union soviétique. De façon générale, il apparaît que les règles du Marché commun sont appliquées en fonction du profit, et la règle de la préférence communautaire, notamment, est loin d'être convenablement respectée.

La réalité est que le Marché commun, loin de représenter la grande chance de l'agriculture française, est une machine à pressurer, à exporter le travail du paysan, avec la complicité et la participation active du gouvernement français.

Face à cette crise, une autre politique est possible et des mesures urgentes et efficaces sont nécessaires dans trois directions :

Premièrement, au niveau du Marché commun, il faut exiger que les prix européens soient relevés en fonction des coûts de production, bloquer les importations inconsidérées et exiger que la préférence communautaire soit appliquée par tous. En raison de la contribution de la France à la caisse de Bruxelles, il est indispensable d'obtenir l'attribution de fonds pour venir en aide aux producteurs de notre pays en difficulté dans les secteurs du vin, de la viande et des fruits et légumes.

La France ne peut plus céder, et on ne peut, pour se justifier, s'abriter derrière la solidarité de Bruxelles.

Deuxièmement, dans le cadre de notre pays, les prix fixés à Bruxelles doivent être complétés par des mesures nationales et communautaires permettant de garantir le revenu de nos exploitants : il faut reconsidérer les importations de fruits et légumes en fonction de nos besoins réels, maintenir l'arrêt des importations de viande, donner à l'O.N.I.B.E.V. les moyens d'un fonctionnement efficace, abaisser les coûts de production en réduisant le taux de la T.V.A. sur les engrais et le matériel agricole et décider une baisse exceptionnelle sur le prix du fuel.

Troisièmement, enfin, il convient de stimuler la consommation du marché intérieur, ce qui pose le problème du relèvement du pouvoir d'achat des consommateurs et, en premier lieu, de dix-sept millions de salariés et de retraités, et ramener la T.V.A. au taux zéro sur les produits alimentaires de grande consommation, ce qui est possible compte tenu des plus-values fiscales liées à l'inflation.

En résumé, la situation appelle tout un train de mesures, certes partielles, mais propres à garantir les prix et à élargir les débouchés.

Mes amis Hélène Constans, Maisonnat, Dutard, Tourné et Porelli verseront à leur tour des pièces au dossier de votre politique agricole.

M. le président. Vous avez épuisé votre temps de parole, monsieur Millet.

M. Gilbert Millet. Je vais conclure, monsieur le président, mais avant d'en terminer, je voudrais évoquer les périls qui menacent les Cévennes.

La crise a naturellement des conséquences plus redoutables en montagne qu'ailleurs, en raison des difficultés liées à la géographie et à la nature des sols.

Ces régions, vous le savez, se dépeuplent rapidement. La montagne est laissée à elle-même et est de plus en plus la proie du feu et de l'érosion. Elle est menacée par un bouleversement écologique lié à la disparition de ceux qui l'entretiennent.

Elle risque de ne plus pouvoir jouer son rôle d'accueil, qui est dans sa vocation et que lui confèrent la douceur de son climat, la beauté de ses sites et les qualités de ses habitants.

Il s'agit donc d'un grand problème national qui dépasse, par certains aspects, les compétences de votre ministère.

C'est une politique d'ensemble cohérente et urgente, avec les moyens appropriés, qu'il faut mettre en œuvre.

l'entretien et développement de l'activité industrielle dans les plus gros bourgs, développement des infrastructures — routes, eau, électricité, téléphone — dans les hameaux et dans les mas, effort pour créer des activités complémentaires, artisanales ou touristiques.

Mais l'agriculture constitue l'élément essentiel de la survie de ces montagnes.

Il ne s'agit pas seulement d'accorder une assistance aux exploitants de ces régions. Les primes diverses peuvent leur permettre de franchir des caps particulièrement difficiles, mais il s'agit pour eux d'accéder à des modes de culture diversifiés, adaptés aux conditions géographiques et en rapport avec les normes de notre époque, ce qui exige des moyens importants, exploitants de ces régions. Certes, les primes diverses peuvent leur permettre de franchir des caps particulièrement difficiles, mais il s'agit pour eux d'accéder à des modes de culture diversifiés, adaptés aux conditions géographiques et en rapport avec les normes de notre époque, ce qui exige des moyens importants.

Certes, leur sort est tributaire, comme celui des autres exploitants, d'une juste rémunération de leur travail. Mais, en outre, ils ne peuvent faire face seuls au coût de la modernisation.

Les jeunes qui s'engagent dans cette voie rencontrent — et j'en ai vu récemment un exemple — des obstacles considérables qui sont susceptibles de mettre en cause la poursuite de leur expérience et qui, en tout état de cause, débouchent sur une situation matérielle difficile, voire sur la misère. Je précise que, dans l'exemple auquel je songe, il s'agissait pourtant d'un élevage important de caprins de la plus haute qualité technique.

Il est anormal, monsieur le ministre, que l'on détruise des pommes reinettes dans les montagnes, alors que les amateurs ne peuvent s'en procurer sur les marchés parisiens.

Il est anormal que des vergers pilotes de châtaigniers soient laissés à l'abandon, alors que notre production en la matière est déficitaire.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Millet.

M. Gilbert Millet. Je termine, monsieur le président.

De plus, en ce qui concerne l'octroi de prêts spéciaux à l'installation ou la fiscalité, ces régions sont paradoxalement défavorisées par rapport à d'autres.

Le Gouvernement a créé un parc national pour protéger la faune et la flore, mais il n'a oublié qu'une chose, l'homme lui-même, et c'est bien dans la logique d'un système où le profit constitue le moteur du développement économique et social.

Donner à ces régions les moyens de vivre est de l'intérêt national, mais il faut faire vite et en payer le prix.

Nous avons voulu cette intervention grave et accusatrice ; elle est à l'image de la situation des exploitants familiaux de notre pays, pour lesquels il n'est plus possible de continuer ainsi.

Leurs aspirations au changement se heurtent aux mêmes obstacles que celles des autres couches sociales de la nation, en particulier des travailleurs.

Les ouvriers de chez Renault et les viticulteurs sont confrontés, dans leurs luttes, à la même politique au service de quelques puissants qui dirigent la nation.

M. le président. Monsieur Millet, une nouvelle fois je vous demande de conclure.

M. Gilbert Millet. Je n'ai plus qu'une phrase à dire, monsieur le président.

La conscience de cette convergence grandit dans le pays. Elle peut déboucher, et les communistes s'y emploient, sur un grand courant majoritaire qui permettra enfin de vivre bien du produit de son travail, à la ville comme à la campagne, qui redonnera à l'exploitation familiale tout son potentiel de créativité et de dynamisme, pour la grande agriculture dont la France a besoin. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Mesdames, messieurs, la commission des comptes de l'agriculture vient de reconnaître, les orateurs précédents l'ont rappelé, une chute de 11 p. 100 du revenu agricole en 1974 par rapport à 1973.

En fait, cette baisse est de 15 p. 100, car les calculs de l'I.N.S.E.E. ont été effectués en francs courants et sans tenir compte du retard dans la mise en recouvrement des impôts fonciers. Elle est la plus forte enregistrée depuis quinze ans et représente une moyenne nationale qui dissimule d'importantes inégalités selon les régions.

Dans les régions viticoles, qu'elles soient productrices de vins d'appellation d'origine contrôlée — les A.O.C. — ou de vins de consommation courante, il est difficile de calculer la baisse des revenus, puisque parfois il n'y a même plus de revenu du tout. Le viticulteur se trouve dans la situation de celui qui paierait pour avoir travaillé, situation intolérable, aux causes nombreuses et anciennes.

Depuis le début de la campagne 1970-1971, les cours des vins de table se sont situés à un niveau inférieur au prix de déclenchement.

Contrairement à son objectif, la réglementation d'intervention de la Communauté a abouti à favoriser ceux qui optaient pour les gros rendements au détriment de la qualité. Certains, trop nombreux, se sont mis à produire du vin pour la distillation. Or, à mon sens, le vin de notre pays ne doit pas être destiné à la distillation.

Par ailleurs, alors que les Français souscrivaient des contrats de stockage susceptibles de régulariser les marchés, les viticulteurs italiens vendaient à des prix inférieurs au prix de déclenchement.

A cet égard, l'évolution des exportations italiennes à destination de notre pays est significative. En 1969, d'après mes renseignements, elles s'élevaient à 86 702 hectolitres et, en 1972, à 6 482 000 hectolitres.

L'abondance des récoltes de 1973 et 1974 et leur qualité parfois médiocre, il faut bien le reconnaître, n'ont fait que précipiter une crise prévisible.

Des mesures conjoncturelles ont été prises, tant à Paris qu'à Bruxelles. Elles étaient, certes, indispensables, mais elles ne sauraient pallier les insuffisances de la politique agricole européenne.

Dans le cadre de ces mesures à court terme je vous demande, monsieur le ministre, de nous indiquer les décisions que vous comptez prendre pour que les vins italiens n'entrent plus en France à des prix inférieurs au prix de distillation.

Par ailleurs, il paraît indispensable de fixer au 1^{er} août 1975 la date de mise en place d'une certaine harmonisation de la réglementation européenne, afin de ne pas hypothéquer la prochaine campagne.

Dans la même optique, nous souhaitons que des mesures soient prises pour une distillation préventive, obligatoire, en début de campagne, en vue d'assainir le marché.

Dans les autres secteurs, la situation est moins critique, mais cependant préoccupante. Je tiens à souligner le rôle important joué par l'Onibev sur le marché de la viande, rôle qui sera encore accru lorsque les onze commissions régionales de l'Onibev auront été mises en place, et nous souhaiterions en connaître la date.

Des inquiétudes se font jour en ce qui concerne les stocks de poudre de lait et nous pouvons espérer que le C. N. I. E. L. amélioré pourra régulariser ce marché.

Les aides prévues en faveur de l'élevage ont été appréciées par les éleveurs et les producteurs. Mais, hélas ! comme trop souvent en la matière, les crédits sont insuffisants et il s'écoule parfois un an et demi avant l'attribution des subventions.

En raison du gel — M. Ribadeau Dumas l'a rappelé — et d'une pluviosité abondante, il est à craindre que les agriculteurs de certaines régions ne rencontrent, dans les prochains mois, de grandes difficultés.

Les ressources du fonds de garantie des calamités agricoles seront insuffisantes, en 1975, pour assurer une indemnisation convenable des agriculteurs sinistrés. Nous vous demandons, monsieur le ministre — et vous avez répondu en partie à cette demande — de mettre en place les crédits nécessaires et surtout d'engager au plus vite une réforme de l'indemnisation des calamités agricoles, car le système actuel ne convient plus.

Mais aujourd'hui, c'est déjà le passé et il faut préparer maintenant les lendemains de l'agriculture européenne. Le véritable problème est là et nous vous demandons, monsieur le ministre, quelle politique vous entendez mener avec nos partenaires européens pour préparer l'agriculture de l'an 2000.

Selon nous, la politique agricole française et européenne doit se placer dans le contexte international. L'Europe ne doit pas se borner, comme l'avaient prévu certains, à nourrir les seuls Européens. Il y a pénurie de denrées alimentaires dans le monde, mais des pays, jadis réputés pauvres, sont devenus riches ou sont en voie de l'être ; quant à nous, nous avons la chance énorme d'avoir une agriculture prospère, des hommes dynamiques, de vieilles traditions. Il nous faut saisir cette chance.

Il nous appartient de définir une politique qui permette de rentabiliser plus encore cette matière première, notre pétrole, qu'est l'agriculture et qui participe déjà à l'équilibre de notre balance extérieure.

Dès à présent, doivent être prises les mesures tendant à protéger et à développer notre potentiel de production. Notamment, et j'y insiste, il faut tout mettre en œuvre pour maintenir et installer à la terre ceux qui en ont le désir. Mais, auparavant, il importe de redéfinir le type d'agriculture que nous entendons promouvoir.

Nous, républicains indépendants, qui sommes attachés à la responsabilité individuelle de l'homme, nous défendons l'exploitation de type familial, de dimension économiquement suffisante, dans laquelle l'agriculteur, responsable à part entière de son travail, aurait également la possibilité de participer au contrôle des marchés.

Les conditions de vie et de revenus ont, certes, considérablement progressé, mais elles doivent, en définitive, être comparables à celles des autres catégories socio-professionnelles.

Il devient urgent de mettre en place immédiatement une politique viticole à long terme, passant par une harmonisation des réglementations européennes, une amélioration de la qualité, une saine gestion du marché.

Cela implique un engagement du Gouvernement, tant politique que financier, notamment par le renforcement du plan de rénovation à long terme, et la promotion des efforts vers la qualité.

Il serait souhaitable de prévoir le réencépagement de 4 000 hectares par an pendant une durée assez longue, avec une prime augmentée de 8 000 francs par hectare.

En zone viticole méditerranéenne, l'indemnité viagère de départ pourrait être accordée à cinquante-cinq ans et les terres ainsi libérées attribuées aux viticulteurs qui présenteraient un plan de développement conforme aux orientations d'une politique de qualité.

Dans ce même sens, des mesures contraignantes, telles que la distillation obligatoire à bas prix des vins médiocres en début de campagne, devraient être prises, afin de pénaliser les gros rendements.

Pour favoriser la commercialisation — un des points faibles de notre agriculture — il est indispensable de renforcer le pouvoir économique du viticulteur, notamment par la création de bureaux de vente en commun.

Sur le plan fiscal, nous souhaitons que les frais de culture soient évalués justement et que le taux de T. V. A. appliqué au vin soit identique à celui des autres produits agricoles, mesure qui relève, évidemment, du ministre de l'économie et des finances.

Par ailleurs, les viticulteurs produisant des vins d'A.O.C. ou de consommation courante doivent payer cette année l'impôt sur les bénéfices agricoles de 1972, année faste dans certaines régions. Il serait souhaitable que ces règlements s'effectuent plus rapidement car on a beau jeu de prétendre qu'il ne faut pas imiter la cigale, il n'empêche que certains ont déjà dépensé leurs revenus de 1972 et se trouvent maintenant gênés pour acquitter l'impôt sur les bénéfices agricoles.

Un point très important a été souligné qui concerne également l'administration fiscale, à savoir la différence, parfois importante, entre le prix payé à la production et celui que supporte le consommateur.

Un exemple m'a été donné que j'ai contrôlé : dans un restaurant parisien, une bouteille de Beaujolais village rendue dans la cave à 5,80 francs, se retrouvait à 24 francs sur la table du consommateur.

J'admets que les charges et bénéfices soient pris en compte mais, dans ce cas, il n'y avait que deux intermédiaires, celui qui avait livré le vin à 5,80 francs et le restaurateur qui le vendait 24 francs. Des abus sont incontestables. Certains com-

merçants sont honnêtes — et ils sont nombreux, heureusement — mais il faudrait purger le commerce de tous les gens malhonnêtes qui portent préjudice à la profession.

Sur un plan plus général, un point nous préoccupe particulièrement : le vieillissement de la population agricole. Un actif sur trois et 45 p. 100 des chefs d'exploitation sont âgés de plus de cinquante-cinq ans. Malgré la mise en place de l'indemnité viagère de départ, plus de 15 p. 100 d'entre eux dépassent soixante-cinq ans. Dans dix ans, d'après certains calculs, 550 000 agriculteurs auront cessé leur activité et à peine 160 000 les auront remplacés.

Le problème des structures des exploitations est lié à celui du vieillissement de la population active agricole.

En 1970, il existait encore 492 000 exploitations de moins de cinq hectares de surface agricole utile. La faiblesse du volume des transactions foncières a provoqué une véritable course aux terrains libérés.

Que compte faire le Gouvernement pour permettre aux jeunes de s'installer dans des conditions financièrement supportables ?

Une dotation généralisée, à la première installation, ne pourrait-elle être envisagée ? De même qu'une augmentation du montant et de la durée des prêts à taux superbonifiés ?

Il convient aussi de tendre vers une plus juste rémunération du travail et des capitaux investis. Les agriculteurs ne doivent plus être les victimes du sacro-saint indice des prix.

Certes, les aides directes ont permis, ces dernières années, de maintenir le revenu agricole à un certain niveau. Mais nos agriculteurs ont le sentiment frustrant d'être assistés, même si, en fait, en les subventionnant on subventionne ainsi le consommateur.

Les aides directes ne sont pas souhaitables quand elles constituent un palliatif aux conséquences d'une politique difficile des prix et des marchés, sans que l'on ose, et surtout que l'on puisse, s'attaquer aux causes réelles telles que l'inflation, l'augmentation des charges, la mauvaise gestion des marchés, l'inorganisation économique des producteurs.

Il importe, monsieur le ministre, de poser comme principe que, d'une manière générale, la consommation doit assurer un prix suffisant pour rémunérer correctement les producteurs.

En revanche, une aide est indispensable dans les zones défavorisées, en montagne notamment, où les coûts de production sont plus élevés et où il est nécessaire de maintenir des exploitations.

De même, il conviendrait d'aider les exploitations durant la période, toujours difficile, financièrement, de modernisation et d'investissement. Des progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine et nous souhaitons qu'ils soient poursuivis.

Enfin, il faut maintenir les aides directes à caractère social, en faveur de ceux qui resteront, quoi qu'on fasse, les « laissés-pour-compte » de l'agriculture, en raison de leur âge ou de leur manque de faculté d'adaptation.

Mais, je l'ai rappelé lors de la discussion sur le statut du fermage, puisque des aides sont données par les pouvoirs publics, il serait souhaitable et nécessaire de définir strictement — bien que ce soit souvent difficile — la fonction d'agriculteur.

En ce qui concerne l'organisation commerciale, la mise en place d'interprofessions, déjà commencée, par catégorie de produits permettrait, certainement, de mieux maîtriser les marchés.

Une attaque sérieuse des marchés internationaux et un renforcement important de notre industrie agricole et alimentaire nous permettraient de vendre plus et mieux.

Enfin, pour disposer d'une agriculture forte, dynamique, il est indispensable d'assurer une bonne formation des chefs d'exploitation. Des efforts considérables ont été accomplis mais beaucoup reste à faire. En tant que rapporteur du budget de l'enseignement agricole, je vous demande, monsieur le ministre, de définir une politique à long terme quant au devenir de l'enseignement agricole.

Parallèlement à cette politique, que je qualifierai de purement professionnelle et technique, la mise en place d'une meilleure politique d'aménagement du territoire doit être poursuivie.

Nos agriculteurs souhaitent ne pas vivre dans un désert vert. Ils ont besoin d'un environnement et, comme les autres Français, d'équipements collectifs valables. C'est pourquoi nous espérons

que le budget pour 1976 réservera une place convenable aux crédits destinés aux adductions d'eau, à l'assainissement et à une aide accrue aux communes rurales dépourvues de moyens.

Promouvoir une agriculture responsable, secteur à part entière de l'économie nationale, tel est l'objectif difficile et ambitieux que nous souhaitons atteindre. Soyez assuré, monsieur le ministre, que le groupe des républicains indépendants soutiendra toutes vos initiatives en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Antoune.

M. Guy Antoune. L'agriculture demeure une richesse de notre pays. Il faut donc lui donner les moyens de son adaptation et de sa survie.

Or, en vertu des accords passés avec nos partenaires européens et par suite de la conjoncture économique actuelle, diverses catégories de producteurs, notamment les viticulteurs, se trouvent aujourd'hui en difficulté.

Il est vrai que depuis quelques années nos régions agricoles connaissaient une nette expansion. Mais la situation s'est assez fortement dégradée en 1974 et depuis le début de l'année 1975. Nous devons avoir conscience que du fait de l'augmentation des prix du matériel, des engrais, de la majoration des impôts et des charges, voire, pour certains, des fermages, le revenu agricole a très nettement diminué — on parle de 10 p. 100 en 1974.

Le Gouvernement s'efforce de remédier à une telle situation et a déjà pris certaines mesures, nous le reconnaissons.

En particulier, il doit prévoir la mise en œuvre d'un plan viticole à long et à court terme et, dans l'immédiat, un dispositif financier permettant aux producteurs de vin d'appellation contrôlée de bénéficier, par le crédit agricole, de prêts à taux d'intérêt bonifié, à 4,5 ou 5 p. 100 si possible, grâce auxquels les intéressés pourraient couvrir leurs frais de gestion, en attendant l'amélioration du marché. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Cornette.

M. Maurice Cornette. Mesdames, messieurs, le thème commun de notre débat porte sur la recherche des moyens propres à assurer le revenu des agriculteurs, la rémunération de leurs investissements et de leur travail, quels que soient d'ailleurs les secteurs de production concernés.

A l'instar des autres catégories sociales de la nation, ils recherchent une sécurité croissante et nos récents débats sur le statut du fermage l'ont parfaitement démontré.

Productions, marchés et prix constituent la finalité économique de notre agriculture. Mais le jeu complexe de ces facteurs et ses caractéristiques spécifiques dans le domaine alimentaire, la fameuse loi de King, notamment, sont déterminants en matière de revenu.

Si, naguère, les agriculteurs pouvaient supporter les alternances hasardeuses de bonnes et de mauvaises campagnes, aujourd'hui le poids des investissements, des charges de production, du financement et du foncier requiert une évolution positive des revenus bruts et du pouvoir d'achat.

Deux séries de risques majeurs sont à retenir.

La première réside dans la dépendance inéluctable des productions agricoles à l'égard des aléas climatiques, phytosanitaires et sanitaires. De ce point de vue, vous avez reconnu, monsieur le ministre, la nécessité d'améliorer notre régime actuel de protection contre les calamités agricoles. C'est, en effet, urgent.

Trop de temps s'écoule — on l'a déjà dit cet après-midi — et trop de difficultés s'amoncellent entre les faits générateurs et la perception effective des aides nécessaires. Je souhaite d'ailleurs, monsieur le ministre, que le Parlement soit associé aux travaux entrepris en cette matière.

La seconde série de risques — lesquels sont beaucoup plus complexes — résulte d'une confrontation qui demeurerait brutale et incontrôlée entre l'offre et la demande, compte tenu des lois économiques particulières aux marchés alimentaires. Cela mérite quelques développements.

Depuis vingt ans, nous constatons que nos productions agricoles ont largement dépassé le cadre de notre marché intérieur et ont désormais accès aux marchés communautaires et mondiaux.

Certaines productions homogènes, orientées vers de larges marchés, organisées et structurées en matière tant de collecte que de stockage, de transformation et de mise sur le marché, ont connu — c'est incontestable — une évolution des prix à la production parallèle à celle de l'indice général du coût de la vie et relativement favorable. Il en est de même pour d'autres productions demeurées déficitaires sur notre propre marché et dont l'organisation ou l'écoulement ne pose pas de difficultés majeures.

Mais de nombreuses productions plus spécialisées, hétérogènes, cycliques, difficilement stockables en l'état, correspondant à des marchés très ouverts, fragiles et fluctuants dont la maîtrise et l'organisation sont difficiles, ont connu — c'est aussi incontestable — une courbe de prix irrégulière, médiocre pour la période 1955-1975 et souvent largement inférieure à celle de l'indice général.

Dans ce contexte, orientation, organisation, régulation et garantie ont été les bases des actions communautaires et nationales. A côté des résultats indéniablement positifs, nous ne pouvons cependant pas ignorer les échecs.

Les grands marchés communautaires devraient fonctionner entre les Etats membres à partir des structures nationales d'organisation selon le principe des vases communicants, si j'ose m'exprimer ainsi, afin d'obtenir un niveau équilibré de production et de prix. Mais, en fait, les « tubulures de communication » sont ici rétrécies, ailleurs dilatées. On ne parle pas toujours le même langage çà et là lorsqu'il s'agit, par exemple, de prix du lait, de prix de la viande, de cadastre viticole, d'encépagement, de réglementation sanitaire, de clauses d'échange avec les Etats associés ou les pays tiers.

Des politiques nationales d'incitation ou de relance ont été mises en œuvre mais sans concertation et peut-être sans appréciation suffisante des marchés potentiels tant en quantité qu'en qualité. La lenteur de leurs effets a entraîné des « télescopages » avec les effets naturels des incitations résultant des péripéties des marchés.

Enfin, l'incidence des perturbations monétaires et les disparités persistantes en matière de fiscalité, de transport, d'énergie ou de moyens de financement constituent autant de facteurs de discordance.

Dès lors, des débordements apparaissent ici ou là et entraînent des déversements de produits sur des marchés voisins eux-mêmes encombrés ou déprimés. Nous assistons à une exacerbation des concurrences et des affrontements intracommunautaires, à une renaissance des tendances protectionnistes, à des actions de plus en plus fréquentes, coûteuses et incohérentes de retrait, d'écoulement bradé, voire de destruction et d'aide directe. De telles actions sont choquantes, elles témoignent de l'échec de l'organisation et ne constituent en général que des expédients, eux-mêmes générateurs d'insatisfaction chez les producteurs pour lesquels la mévente est aussi déprimante que l'est le chômage pour les salariés.

Par ailleurs, la France et la Communauté demeurent gravement déficitaires en matière de protéines — maïs, riz, productions maraichères et horticoles, par exemple — avec les risques économiques sérieux qui découlent d'une telle situation. Alors qu'il ne saurait être question de remettre en cause les principes et les résultats hautement positifs de la politique agricole commune, le scepticisme et le doute s'infiltrèrent peu à peu dans les esprits et ne peuvent être que préjudiciables à la poursuite de la construction européenne.

Dès lors, monsieur le ministre, les préoccupations auxquelles il faut répondre me paraissent être les suivantes :

Une meilleure gestion des marchés fondée sur une juste appréciation des réalités de l'offre et de la demande, ainsi que de leur mouvance ;

Une orientation explicite des productions et une révision de tel ou tel règlement communautaire dissipant les équivoques actuelles qui abritent des distorsions de concurrence ;

Une organisation des grands marchés calquée sur celle des céréales ou du sucre, par exemple ;

Des garanties de prix à la production pour tous les grands secteurs et pour un niveau de production donné avec la mise en place de moyens adéquats — équipements pour la consti-

tution de stocks régulateurs et la transformation, contrôle des échanges, financement d'actions d'orientation et de soutien plus efficaces et plus rapides ;

Organisation des échanges avec les pays tiers dans le respect de la préférence communautaire et dans un cadre de complémentarité internationale ;

Au plan national, poursuite de l'organisation économique sectorielle fondée sur le groupement des producteurs devenant cogestionnaires et coresponsables, avec les secteurs d'aval, d'organismes interprofessionnels solides, acceptés et dotés de moyens propres d'action.

Au-delà de ces actions d'organisation et de régulation, non seulement notre agriculture mais aussi nos industries de transformation et notre négoce doivent poursuivre, avec le soutien des pouvoirs publics, leurs efforts de conquête de marchés extérieurs, tant pour nos produits, que pour nos techniques, nos équipements et nos moyens humains. D'exportateurs occasionnels, nous pouvons et devons devenir des exportateurs permanents et compétitifs. Il n'y a pas et il n'y aura jamais de production qui puisse résister, quels que soient le niveau et la qualité de l'organisation, à l'insuffisance ou l'absence de débouchés.

Telles me paraissent être les voies susceptibles de concilier à la fois le légitime souci de sécurité des agriculteurs, les non moins légitimes intérêts des consommateurs et de notre économie nationale, et la poursuite de la construction européenne.

Je sais, monsieur le ministre, que telles sont aussi votre volonté et celle du Gouvernement que nous soutenons. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs, les cinq questions orales inscrites à l'ordre du jour recouvrent, en fait, l'essentiel de l'activité agricole. Et si labourage et pâturage étaient hier les deux mamelles de la France, je ne comprends pas pourquoi le service de la séance a cru devoir faire un sort à part à la viticulture, à côté de l'agriculture, comme si les problèmes viticoles ne faisaient pas partie des préoccupations agricoles du Gouvernement et du Parlement.

M. Raoul Bayou. Enfin !

M. le ministre de l'agriculture. Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? Je m'efforcerais de vous le dire avec gravité, sans réserve, sans flatterie et sans démagogie.

On ne prend pas les mouches avec du vinaigre, me disait-on tout à l'heure encore dans les couloirs. Pour ma part, j'estime que les exploitants agricoles, qu'ils soient agriculteurs, éleveurs ou viticulteurs, ne sont pas des mouches et que, au demeurant, ils ont une inclination commune avec leur ministre : celle de serrer au plus près la vérité.

M. Marcel Rigout. Vous ne leur donnez que du vinaigre et pas de miel !

M. le ministre de l'agriculture. Chacun a, en mémoire, les éléments de la crise qui s'est amorcée dès le deuxième semestre de 1973 par le mouvement cyclique à la baisse des prix de certains produits — viande bovine, productions sans-sol, fruits et vin, en particulier.

Un malheur n'arrivant jamais seul, dans le même temps où se développait cette phase dépressive de nos marchés agricoles, aggravée par son caractère mondial — je souligne à ce propos que les dernières statistiques agricoles américaines faisaient état, il y a quinze jours, d'une baisse de 15 p. 100 en douze mois — les économies occidentales subissaient le choc violent du bouleversement des marchés des matières premières d'abord, des produits énergétiques ensuite. Il s'ensuivait une montée vertigineuse des prix de certains produits dont l'agriculture actuelle est grande consommatrice, une inflation généralisée, un fléchissement monétaire, la raréfaction du crédit et la croissance du loyer de l'argent.

La campagne agricole 1973-1974, par la concomitance d'une baisse conjoncturelle des cours, surtout en matière de produits animaux, et d'un environnement économique extrêmement lourd, a été à l'origine de la chute du revenu agricole que signalait

tout à l'heure certains orateurs. Plus touchés furent les agriculteurs ayant consenti récemment de lourds investissements, notamment les jeunes.

Pour couronner le tout, le malheur a voulu que des accidents climatiques viennent, dans de nombreuses régions, perturber les productions ou les récoltes.

Soucieux de ne pas laisser se dégrader à l'excès le revenu agricole, le Gouvernement a pris, dès le début du second semestre de l'année 1974, un certain nombre de mesures que je rappellerai brièvement.

C'est ainsi que sont intervenus successivement la prime à la vache, les prises en charge d'annuités pour les prêts spéciaux consentis aux jeunes agriculteurs et les prêts d'élevage, le remboursement d'une fraction appréciable des sommes dues au titre du « butoir », les majorations de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, le désencadrement de fait des prêts de campagne pour les céréales, pour le vin et, plus tard, pour l'élevage à l'occasion de la conférence annuelle, enfin une hausse de 5 p. 100 des prix européens.

Au niveau des marchés, des mécanismes correcteurs fonctionnent jour après jour, qu'il s'agisse de l'Onibev, d'Interlait ou d'importantes avances consenties à des caisses de péréquation — je pense, en particulier, aux 135 millions qui ont alimenté la caisse de péréquation du porc.

Les perspectives de la campagne 1975 ne permettant pas d'attendre du marché un relèvement spontané et suffisant du revenu, notre action se poursuit après la définition des nouveaux prix à Bruxelles.

La nouvelle prime à la vache et la prime spéciale agricole ont fait l'objet de récents décrets; leur paiement est poursuivi avec diligence.

Le soutien du prix du vin est assuré par des mesurés de distillation communautaire que viendra compléter la mise au point — j'y reviendrai plus loin — d'un règlement viti-vinicole modifié.

Enfin, un plan d'assainissement du marché avicole, que nous avons notifié à la Communauté économique européenne, vient d'être mis en place.

Ces aides ont pour but de pallier l'insuffisance des prix arrêtés au sein de la Communauté en février dernier. Mais là ne se borneront pas les mesures prises en faveur des exploitants agricoles. Le plan arrêté ce matin par le conseil des ministres témoigne de l'intérêt que le Gouvernement porte à ces exploitants.

Indépendamment de la régularisation du décret d'avances concernant la prime à la vache et la prime spéciale, figurera aussi dans le projet de loi de finances rectificative le remboursement d'une nouvelle fraction du crédit de T. V. A., conformément à ce qui avait été décidé lors de la dernière conférence annuelle. Sans vouloir entrer dans les détails, puisque le Chef de l'Etat doit s'exprimer ce soir sur ce point à dix-neuf heures trente, j'indiquerai que les mesures qui seront prises en faveur des investissements productifs, notamment du téléphone, ou d'autres plus spécifiques apporteront aux exploitants agricoles un certain nombre de satisfactions dans des domaines où ils étaient demandeurs.

Au-delà de ces difficultés immédiates, que risque de renforcer, au plan de la consommation, le ralentissement de l'activité économique des principaux pays industriels, nous pouvons espérer la création de nouveaux marchés, issus des possibilités qu'offre à certains pays, hier en voie de développement, mais désormais en cours de développement, la hausse des matières premières, notamment du pétrole. La France, d'ores et déjà présente sur ces marchés, doit y développer son action.

La demande alimentaire se développe et notre production agricole doit en tenir compte. Mais toute phase de développement, de conquête est toujours semée de risques. Aussi faut-il prendre diverses dispositions pour éviter précisément ces risques et guider le développement par une organisation approfondie de la production et des marchés, comme l'a souhaité M. Maurice Cornette.

Les résultats escomptés ne pourront être atteints que moyennant la modernisation de nos moyens de production. Nous devons donc poursuivre une politique dynamique des structures et aussi des investissements productifs. Vous aurez tout à l'heure, mesdames, messieurs, la confirmation de l'intérêt que le Gouvernement attache à ce problème en ce qui concerne tant l'agriculture que l'industrie, puisque, dans une mesure essentielle, l'une et l'autre ne seront pas dissociées.

Le développement n'est pas un but en soi; il est fait par et pour les hommes. Notre politique doit donc avoir le souci de la sauvegarde du revenu, de la formation des hommes et de la protection des plus défavorisés.

S'agissant de la formation des hommes, j'indique à M. Mayoud que je connais fort bien les difficultés de l'enseignement agricole.

Dans l'enseignement public, les difficultés sont essentiellement fonction de l'insuffisance du nombre des postes qui, s'il n'y est pas mis bon ordre, risque de perturber certaines filières.

Quant à l'enseignement privé, s'il a, comme l'enseignement public, bénéficié d'une aide importante dans le budget de 1975, cette aide a été considérablement amoindrie par le remboursement des avances qu'il a dû consentir et qui ont ramené l'effort réalisé en sa faveur de 26 p. 100 — chiffre inscrit dans le budget — à quelque 10 p. 100. Nombre d'entre vous, mesdames, messieurs, ont déjà appelé mon attention sur cette nouvelle situation.

A cet égard, je précise que l'effort de rattrapage considérable accompli l'an dernier marquait dans mon esprit une priorité qui ne pourra sans doute pas être maintenue au même niveau cette année. Toutefois, cette priorité demeure, ainsi que j'ai déclaré hier devant une assemblée de jeunes agriculteurs.

Qu'il s'agisse des céréales — en dépit du retournement des marchés que chacun a présent à l'esprit — des oléagineux ou du sucre, les conditions propices au développement des grandes productions végétales paraissent réunies, d'autant que nos techniques sont à parité avec les meilleures. Il faudra seulement veiller à ne pas sacrifier ici encore — et j'y reviendrai pour d'autres actions — au seul impératif du rendement.

A ce propos, je confirme que la France demandera à la Communauté d'envisager pour 1976 un prix d'intervention différent pour les blés à haute valeur boulangère et certains types nouveaux à haut rendement de cette céréale. La commission de Bruxelles nous a déjà fait savoir sur ce point qu'elle envisageait la question sous un angle assez voisin du nôtre.

S'il fait l'objet d'une attention constante dont témoigne le récent relèvement du prix de seuil, le secteur de la viande ovine paraît également bien orienté.

Des menaces pèsent, par contre, sur le secteur des fruits et légumes victime, une nouvelle fois, dans certaines régions, de la calamité que constituent les gels tardifs.

A cet égard, je confirme la réponse que j'ai faite tout à l'heure à une question relative à la situation des arboriculteurs victimes de sinistres, à savoir que nous faisons tout pour que la procédure soit accélérée.

Dans un premier temps, un arrêté préfectoral délimite les zones sinistrées. Puis, un autre arrêté préfectoral ouvre la voie à des crédits bonifiés du Crédit agricole sur quatre ans dont peuvent profiter — en dehors de toutes les disciplines qui s'attachent au Crédit agricole — les agriculteurs sinistrés. Enfin, un dernier arrêté, interministériel celui-là, détermine, après inventaire, si le sinistre peut être réellement considéré comme une calamité. Dans l'affirmative, des dossiers sont constitués, puis examinés par une commission nationale et l'indemnisation est alors prise en compte par la caisse nationale des calamités à un taux qui est fixé par cette même commission nationale.

En matière de calamités, vos deux préoccupations sont aussi les nôtres. D'abord, la célérité des procédures. Nous nous efforçons d'aller vite, mais il va de soi que les dossiers ne peuvent être instruits que lorsque la matérialité des faits a été constatée. Ainsi, pour les récoltes de pêches ou d'abricots, ce n'est que lorsque ces productions seront venues à maturité qu'il sera possible de mieux cerner l'étendue du sinistre. (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

Une réforme de la procédure et du règlement même des calamités — celle-là même que plusieurs d'entre vous ont appelée de leurs vœux — est en cours. Nous en sommes à la phase de la consultation des organisations professionnelles et c'est bien volontiers que, pour répondre au souhait de M. Maurice Cornette, parlementaire en mission, j'envisage d'associer les parlementaires à l'élaboration des nouveaux textes.

M. André Tourné. Il suffit d'appliquer l'esprit et la lettre de la loi en vigueur!

M. Roger Roucaute. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Roucaute, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Roger Roucaute. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Parlant de l'aide que vous comptez apporter aux arboriculteurs sinistrés, vous avez évoqué la possibilité qui leur serait offerte d'obtenir des prêts remboursables en quatre ans. Bien entendu, seuls certains d'entre eux pourront bénéficier de cette mesure. Je vous fais toutefois remarquer que de nombreux arboriculteurs ont déjà contracté des prêts.

Pourquoi ne pas envisager en leur faveur un moratoire des dettes qu'ils ont contractées auprès du Crédit agricole ?

M. le ministre de l'agriculture. Obtenir un moratoire est, monsieur Roucaute, l'aspiration de tout débiteur.

En l'occurrence, je connais la situation très difficile de certains arboriculteurs qui, pour la troisième année consécutive, dans certains départements, pour la seconde dans d'autres, ont été conduits à rechercher dans le crédit les moyens de poursuivre leur activité.

Je sais aussi que les gels successifs les obligent, la troisième année, à faire face aux annuités des prêts consentis la première ou les deux premières années.

Cette situation difficile ne m'a pas échappé, d'autant que j'ai eu l'occasion de rencontrer hier les dirigeants du secteur des fruits et légumes. Mais la question s'adresse en fait au ministre de l'économie et des finances tout autant qu'à moi-même, si bien qu'il ne m'est pas possible d'apporter dans l'immédiat une réponse à la question posée par M. Roucaute.

Les menaces qui pèsent sur ce secteur vont donc nous contraindre à un surcroît de vigilance en 1975 s'agissant des importations de pays tiers.

M. André Tourné. De l'Espagne notamment !

M. le ministre de l'agriculture. Je rappelle que le rapport de la direction des relations extérieures auquel il a été fait allusion tout à l'heure était un document d'ordre interne dont l'auteur n'a aucune responsabilité dans la définition de notre politique. M. le Premier ministre a déjà eu l'occasion de remettre ce document à sa vraie place, et je saisis l'occasion de le faire une fois de plus.

M. Gilbert Millet. Il révèle une tendance !

M. le ministre de l'agriculture. Nous avons, dans cet esprit, demandé à la Communauté européenne une révision du règlement afin que les prix de seuil et les règles de normalisation soient appliqués, ce qui donnera sans doute satisfaction à M. Tourné, puisqu'une normalisation interviendra pour les fruits en provenance du pays qu'il vient de citer.

Nous avons rappelé la nécessité d'une politique de restructuration du verger. J'ai personnellement insisté, lors du dernier conseil des ministres à Luxembourg, pour que le mémorandum français sur les fruits et légumes soit pris en considération par la Communauté et discuté dès la prochaine réunion du conseil des ministres.

Devant la crise rizicole, le Gouvernement a demandé à Bruxelles un relèvement important du prix du riz pour la prochaine campagne. Le prix indicatif a augmenté de 11,5 p. 100 et le prix d'intervention de 9,5 p. 100. Je m'efforce actuellement de régler dans le sens le plus favorable le contentieux lié à l'indemnisation des calamités qui ont frappé la riziculture en 1972, comme a été menée à son terme la procédure concernant les calamités qui se sont abattues sur le maïs cette même malheureuse année.

La crise du porc se résorbe lentement, trop lentement à mon gré, mais ma conviction est que nous sortons du tunnel. Le système d'avance aux caisses de péréquation a permis, tout en aidant les éleveurs organisés, de maintenir globalement notre cheptel en place.

Pour l'aviculture, le Gouvernement a pris récemment un certain nombre de mesures dont la finalité était double : juguler la crise actuelle et empêcher qu'elle se renouvelle aussi durablement.

Ces mesures entrent progressivement en application et les différentes familles professionnelles, de leur côté, mettent actuellement en place des organisations interprofessionnelles qui soumettront l'ensemble du secteur à un minimum de discipline de production et de commercialisation auquel il avait malheureusement échappé jusqu'ici, et sans lequel il ne peut y avoir de salut pour lui.

L'année 1974 a été pour le marché laitier celle d'un équilibre relatif.

Je souhaite vivement que 1975 — année qui paraît devoir être marquée par un accroissement de la production — soit celle où le centre national interprofessionnel de l'économie laitière parviendra à jouer pleinement son rôle par la mise en place d'un prix minimum contractuel, en fonction du niveau du marché pour les principaux produits, et par le paiement du lait suivant sa qualité et sa composition.

Le marché des produits laitiers, de l'avis unanime des experts, est très alourdi par rapport à l'an dernier en raison de la stagnation de la consommation de beurre et des fromages et de la hausse rapide du stock de poudre de lait, qui atteint actuellement 458 000 tonnes dans la Communauté.

Restent deux secteurs particulièrement sensibles — pour en finir avec cet inventaire largement brossé — celui de la viande bovine et celui du vin.

S'agissant du premier, qui a été plus particulièrement abordé par MM. Cornette et Mayoud, après avoir souligné que l'Onihév a pleinement rempli le rôle qui lui avait été assigné en achetant l'an dernier 170 000 tonnes de viande, alors que l'organisme venait à peine d'être mis en place, et en en vendant 120 000 tonnes à l'exportation, je voudrais souligner les risques qui pèsent au moment même où je parle, sur le maintien intégral de la clause de sauvegarde que j'ai pu obtenir le 17 juillet dernier.

A propos de cette clause de sauvegarde, je redirai ici ce que j'ai déjà dit à Bruxelles, ce que je ne cesse de répéter et ce que j'ai redit hier encore au président Orto et à M. Lardinois, dans le cadre d'une mise en garde solennelle à la commission contre les conséquences d'une décision hâtive, à savoir qu'il serait dangereux de mettre en place des mécanismes susceptibles d'en réduire la portée tant que la situation demeure ce qu'elle est.

Certes, les cours se sont redressés d'une manière appréciable, mais le stock de viande bovine actuellement détenu par la Communauté est de l'ordre de 250 000 tonnes, et si l'horizon paraît, au dire des experts, se dégager pour 1976, le second semestre de cette année risque d'être marqué par des arrivées importantes sur le marché d'animaux adultes et de bêtes plus jeunes.

Ainsi le déséquilibre constaté l'année dernière n'est-il pas totalement corrigé.

La production communautaire marquera une hausse qui, pour être moins sensible ailleurs qu'elle ne l'est en France, où elle atteint de 10 à 15 p. 100, sera en moyenne de l'ordre de 3 à 4 p. 100.

Dans le même temps, le ralentissement de l'activité économique en Europe occidentale, même s'il est moins marqué que dans d'autres pays, n'est pas de nature à favoriser la consommation d'un produit dont on sait qu'il est largement lié à l'évolution du niveau de vie.

J'ajoute que le marché de la viande, et singulièrement de la viande bovine, est d'une extrême sensibilité et que, comme il en va à la Bourse des valeurs, il suffit d'un rien pour lui porter un coup ou en favoriser l'essor.

On nous a certes dit que les procédures envisagées étaient celles d'un « entrebâillement », qu'elles étaient extrêmement restrictives, qu'il serait possible de les contrôler, en ce qui concerne les tonnages et la durée, et qu'à toute importation devrait correspondre une exportation préalable, laquelle se ferait sans restitution.

Reste que la Commission assumerait une lourde responsabilité si elle devait aujourd'hui, ou dans les jours qui viennent, décider hâtivement une réouverture, même partielle et conditionnelle, un entrebâillement, même limité, des importations en provenance des pays tiers. En effet, le prix de marché pondéré dans la Communauté n'est actuellement que de 87,9 p. 100 du prix d'orientation même s'il s'élève à un peu plus de 93 p. 100 en France.

Enfin, en ce qui concerne le marché viti-vinicole — je pense tout à la fois aux vins de consommation courante, aux V. D. Q. S. et aux A. O. C. — je ne surprendrai aucun d'entre vous en indiquant qu'il est celui sur lequel l'attention des pouvoirs publics s'est le plus portée depuis l'automne.

Je ne reprendrai pas l'analyse de la situation que j'ai présentée hier devant le Sénat ni celle des raisons qui ont conduit nos partenaires à constater — malheureusement un peu tard — que le règlement communautaire de 1970 avait été conçu en fonction d'éléments qui n'avaient plus aucune valeur en 1975.

Force est d'ailleurs de constater qu'en ce qui concerne les règlements qui sont intervenus pendant la dernière phase, la garantie assurée aux producteurs n'était pas équivalente à celle des règlements de la première phase.

Quoi qu'il en soit, la situation étant ce qu'elle est, il convenait d'y faire face avant même de prendre des décisions et des orientations générales sur ce que peut et doit être la politique viti-vinicole future, orientations que M. Cointat, dans une intervention remarquée à l'Assemblée européenne, a parfaitement indiquées.

Tel est l'objectif que je me suis assigné la semaine dernière à Luxembourg : celui d'obtenir un certain nombre de mesures rapides. A ce propos, je tiens à préciser à M. Bayou que je ne me suis nullement présenté en accusé à Luxembourg ; j'ai, au contraire, demandé que celui qui n'avait jamais péché contre certaines règles inscrites dans les textes de la Communauté jette la première pierre à la France et nul n'a vu le plus petit caillou traverser la salle du conseil.

Le climat, la semaine dernière, était difficile en raison des critiques et des observations qu'avait suscitées, de la part de nos partenaires et de la commission, la décision de pouvoirs publics français de procéder à une suspension de fait des importations de vins.

En vérité, les résultats obtenus à Luxembourg ne sont pas négligeables : ils contiennent les éléments positifs du redressement de la situation actuelle.

A la suite de la première opération de distillation, et sans solution de continuité, c'est-à-dire pour la France — je l'ai appris il y a quelques heures — au choix des professionnels concernés, dès le 12 mai va débiter une nouvelle opération de distillation de vin, dont les caractéristiques tiennent compte de ce qui avait été demandé par le gouvernement français.

Je rappelle ici que dès le début de l'automne nous avons été demandée une distillation des vins sinistrés, dont on pensait dans les milieux professionnels qu'elle intéresserait 1,5 million d'hectolitres. Or la distillation, arrêtée à 7,32 francs pour des liquides ne titrant pas plus de 7 degrés — ce qui explique que le prix peut sembler relativement bas à ceux d'entre vous qui ne sauraient pas ce qu'est un vin sinistré — n'a concerné que 200 000 hectolitres, d'où certaines pratiques ayant donné lieu aux procédures auxquelles il a été fait allusion tout à l'heure.

Une distillation communautaire a été décidée ensuite, mais celle-ci fut, malheureusement, plafonnée en volume. Il en est résulté que chacun, en France comme en Italie, étant conscient qu'une réduction des demandes interviendrait au prorata, a majoré les demandes, si bien que l'on est arrivé à un chiffre global de 23 millions d'hectolitres, volume qui n'a pas été pour peu dans la réserve du négoce à l'égard d'une politique d'achat des vins.

Pour cette opération de distillation, le contingent français a été fixé à 2,3 millions d'hectolitres au prix de distillation de 1,58 unité de compte le degré-hectolitre, soit 8,78 francs.

Mais la seconde distillation ne sera pas quantifiée puisqu'on a substitué à la notion de quantum, qui encourage des pratiques d'inflation des demandes et souvent, hélas ! des spéculations et des fraudes, la notion d'ouverture d'une période de distillation pendant cinquante-cinq jours. Cette période de distillation devait primitivement se situer entre le 7 juin et le 31 juillet. Pour la France, elle sera ouverte du 12 mai aux premiers jours de juillet.

Je souhaite que, pendant ces cinquante-cinq jours, les distilleries travaillent au maximum de leur capacité.

M. Roger Roucaute. Cela représente deux millions d'hectolitres !

M. le ministre de l'agriculture. Soyons sérieux, monsieur Roucaute. Si, pendant cinquante-cinq jours, les distilleries travaillent au maximum de leur capacité, au moins quatre millions d'hectolitres seront distillés, et peut-être même près de cinq.

M. Roger Roucaute. Nous verrons !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous donne rendez-vous, monsieur Roucaute, non pas début juillet, car ce serait un rendez-vous de Gascon, mais fin juin. Nous verrons alors si le double du chiffre que vous venez d'indiquer n'est pas dépassé !

M. Eugène Claudius-Petit. C'est cela la productivité !

M. André Tourné. Vous avez commis une imprudence de langage, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. Je reconnais que le conseil, après un vote difficile, obtenu à la seule majorité et non pas à l'unanimité des voix, a réduit, de manière symbolique au demeurant, le prix d'achat de la distillation, qui est passé de 1,58 unité de compte à 1,56, c'est-à-dire de 8,78 à 8,66 francs.

Mais je sais que les viticulteurs, inquiets sur le seul plan du volume des quantités disponibles et du logement de la prochaine vendange, préfèrent de beaucoup une distillation à guichets ouverts pendant cinquante-cinq jours, et qui doit porter sur une quantité se situant entre quatre et cinq millions d'hectolitres, à l'obtention d'un prix de 8,78 francs, applicable à une quantité limitée, dès le départ, à la moitié de ce chiffre. Je souhaite d'ailleurs que les distilleries puissent faire un effort pour rétrocéder une partie de la différence aux viticulteurs, comme le font déjà certaines distilleries coopératives.

S'ajoutant à cette décision concernant la distillation, la mesure prévoyant la possibilité de stockage d'un volume de 1,5 million d'hectolitres de vins de table jusqu'au début de la prochaine campagne doit être également un élément mathématique de reprise du marché.

Il s'agit de rien moins que du gel de un million et demi d'hectolitres de vins qui, jouant, par rapport à la réouverture des frontières, le rôle d'un dispositif amortisseur, ne viendra pas peser sur les transactions à venir.

A cet égard, des précisions m'ont été demandées. J'indique à M. Bayou qu'un arrêté paraîtra dans les tout prochains jours. Cet arrêté, que j'ai déjà signé, est à la signature du ministre de l'économie et des finances. Il prévoit l'institution, pour les négociants importateurs, de contrats de stockage réservés aux vins de table présentés en vrac et importés d'un autre État membre de la Communauté économique européenne, dans la limite de un million et demi d'hectolitres. La durée de ces contrats s'étendra de la date de leur signature à celle du 31 août 1975, date d'expiration de la présente campagne. Ils seront souscrits auprès de l'institut des vins de consommation courante, avant les formalités de dédouanement.

Les contrats mentionneront le lieu de stockage des vins et donneront lieu au versement d'une aide proportionnelle au temps de stockage, dont le montant pourra atteindre un maximum de 0,04 franc par hectolitre et par jour, ce qui correspond aux conditions faites par la Communauté pour les contrats de stockage que la France, elle, utilise, ce qui, hélas ! n'est pas le cas de l'Italie.

Après une période de stockage de un mois, une résiliation partielle du contrat pourra, le cas échéant, être décidée par l'institut des vins de consommation courante sur demande du souscripteur.

J'appelle l'attention sur le verbe « pourra », sur l'expression « le cas échéant » et sur l'organisme qui prendra la décision, organisme dont on sait à quel point il est lié au département ministériel dont j'ai la charge.

Telles sont, me semble-t-il, les précisions, que certains d'entre vous, mesdames, messieurs, étaient en droit d'attendre, sur la portée du stockage de un million et demi d'hectolitres, qui a été autorisé par la Communauté économique européenne le 15 avril dernier.

J'ajouterai, sur ce point, que les modalités de stockage et de déstockage ont été mises en œuvre en liaison avec l'institut des vins de consommation courante et que j'ai reçu des négociants, vendredi dernier, l'assurance que seraient mis en priorité sous contrat de stockage, d'une part, les vins qui, la semaine dernière, étaient encore sous douane à Sète et, d'autre part, en complément — et ce jusqu'au volume autorisé par Bruxelles — les importations de vins italiens sans distinction de degré.

Enfin, et c'est la troisième raison qui permet de penser que les cours vont reprendre, j'ai le sentiment que le négoce local et national, comprenant et les menaces qui pèsent sur lui et la situation parfois dramatique de la viticulture française dans la région méditerranéenne, jouera le jeu pour relancer les transactions et redresser les cours, faute de quoi les uns et les autres s'exposeraient au renouvellement d'une tension que, dans l'intérêt de l'ensemble des professions, quelles qu'elles soient, il importe d'éviter.

A cet égard, l'accord intervenu hier soir entre les viticulteurs et les commerçants méridionaux est d'excellent augure, et je tiens à en féliciter les protagonistes.

Les éléments constitutifs d'une reprise du marché sont réunis. A cette normalisation attendue doit tout naturellement correspondre la cessation d'actes portant atteinte aux mécanismes normaux du marché, actes qui sont de nature à discréditer, dans l'opinion, une cause légitime.

Mais il convient aussi et surtout d'éviter que la situation actuelle ne se renouvelle à l'avenir. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, qui nommera sous peu le responsable de la rénovation de la viticulture, ne ménagera pas ses efforts, en liaison étroite avec les responsables politiques et les professionnels de la viticulture, afin qu'à l'échéance fixée, c'est-à-dire le 1^{er} août prochain, puisse être mis en place le nouveau règlement viti-vinicole dont l'objectif essentiel sera triple.

Il s'agira, d'abord, de permettre une meilleure adaptation de l'offre à la demande par la distillation, en début de campagne, des excédents, d'une manière automatique et obligatoire, puis de promouvoir une véritable politique de qualité par un contrôle systématique et communautaire des cépages, des plantations et des procédés de vinification. J'ai parlé de « contrôle systématique et communautaire », et chacun a bien compris ce que je voulais dire.

M. Raoul Bayou. Contrôle exercé par qui ?

M. le ministre de l'agriculture. Il s'agira, enfin, d'assurer une meilleure gestion du marché, qui sera seule susceptible de donner aux viticulteurs les assurances de revenus que vous avez, les uns et les autres, demandées et qu'ils méritent d'avoir comme tous les autres secteurs économiques.

Cette politique de qualité, dont M. Bayou déplorait l'abandon tout à l'heure, ne doit pas être uniquement pratiquée par le secteur du vin. Je crois d'ailleurs que le moment est venu pour le ministre de l'agriculture, de faire sur ce point une déclaration très nette. Il n'y a pas que dans le domaine de la viticulture que l'on a été conduit, peut-être même incité par certains textes malheureux, à sacrifier la qualité au rendement.

C'est une politique à très courte vue qui ne peut que se retourner contre ses auteurs. S'agissant du marché intérieur, vous connaissez déjà les campagnes d'opinion publique qui sont à l'origine du délaissement, par le consommateur, d'un certain nombre de produits considérés comme étant issus de techniques de forçage qui ne sont pas naturelles.

S'agissant des marchés extérieurs, il est, me semble-t-il, scandaleux que certains faits, sur lesquels je n'insisterai pas à cette tribune, se soient produits. Dans le domaine du vin et dans celui de l'élevage, nous sommes en train de scier la branche sur laquelle nous prétendons que nos agriculteurs sont assis. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Je demande ici à tous les membres de l'Assemblée de vouloir bien, sur ce point qui n'a rien de politique, relayer l'effort que je suis désormais décidé à consentir pour que le producteur agricole ne renonce pas à la qualité. En effet, au niveau de la consommation intérieure comme à celui de l'exportation, la qualité demeure sa meilleure arme alors que le rendement est, bien souvent, une illusion. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Marcel Rigout. Toute votre politique a contribué à les pousser dans ce sens !

M. Raoul Bayou. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bayou, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Raoul Bayou. Je proteste contre ce que votre propos peut avoir de général, monsieur le ministre.

Il semblerait, à vous entendre, que la qualité ait été sacrifiée par les viticulteurs. Je puis vous dire, en tant que président d'un syndicat de V. D. Q. S. à Saint-Chinian, que je pratique depuis des années, avec mon ami Sénès, secrétaire général du groupe des Coteaux du Languedoc, une politique contraignante pour améliorer la qualité de nos produits.

Or nos vins de qualité demeurent dans nos caves, et lorsque nous voulons les vendre nous devons parfois les déclasser en vins de consommation courante, car nous ne trouvons pas d'acheteurs pour nos V. D. Q. S.

Pourquoi ? Parce que le commerce français préfère pratiquer des coupages avec des vins de haut degré et de mauvaise qualité venant de l'étranger, notamment d'Italie, et des vins médiocres qu'il achète par ailleurs.

Il vend ainsi aux consommateurs un produit qui, peut-être moins cher, est, en tout cas, de mauvaise qualité. Qui en fait les frais ? Les producteurs, les consommateurs... et la qualité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Eugène Claudius-Petit. Demandez-vous l'arrachage des vignes qui produisent des vins de mauvaise qualité ?

M. Raoul Bayou. Monsieur Claudius-Petit, vous êtes un saboteur !

M. Eugène Claudius-Petit. Le demandez-vous, oui ou non ? (Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Raoul Bayou. Vous êtes méchant comme un buveur d'eau, et vous n'y connaissez rien !

M. Eugène Claudius-Petit. Je m'y connais peut-être mieux que vous en matière de vin.

M. Raoul Bayou. Tout le monde le savait !

M. Eugène Claudius-Petit. Je suis petit-fils de vigneron !

M. le président. Je vous en prie, messieurs. Réservez votre enthousiasme pour vos interventions.

Veuillez poursuivre votre propos, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Que M. Bayou ne se méprenne pas sur mon propos. Je suis persuadé que, comme M. Sénès, il a fait tout ce qui était nécessaire pour assurer une production de qualité, mais que, comme trop de viticulteurs, il n'a pas été payé de ses efforts.

Désormais, il convient précisément que la qualité soit payée. J'ai voulu dénoncer ici une certaine orientation vers le rendement à tout prix au détriment de la qualité. Mais je me suis bien gardé de dire qu'une telle orientation était générale et qu'elle concernait l'ensemble de la production. Je répète qu'elle doit être stoppée alors qu'il en est encore temps, et cela dans l'intérêt des exploitants agricoles. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Ce tour d'horizon vous aura, je pense, convaincus de la nécessité de la mise en place d'une véritable organisation des productions et des circuits de commercialisation.

Le projet de loi cadre relatif à l'organisation interprofessionnelle sera déposé d'ici à quelques semaines devant le Parlement.

Il fournira aux interprofessions déjà existantes, ou à créer, un cadre susceptible de leur permettre, non seulement d'exister, mais de tirer de leur homologation par les pouvoirs publics des compétences pour prendre des décisions, des moyens financiers pour les mettre en œuvre et des pouvoirs pour en exiger l'application par tous.

Certes, les institutions interprofessionnelles ne sont pas des solutions miracles pour l'organisation de la production ou la maîtrise des marchés. Elles n'ont d'efficacité que si les professions intéressées sont pénétrées du sentiment profond de leur solidarité et si tous les partenaires, producteurs, transformateurs, commerçants, renoncent aux profits éphémères et réversibles de la spéculation immédiate pour adopter la technique des contrats et des engagements réciproques d'assez longue durée.

Je constate chez tous une forte prise de conscience de cette évidence ; c'est pourquoi je pense que l'heure du succès des accords interprofessionnels est venue.

Qu'il me soit permis, à ce propos, d'indiquer que produire pour l'intervention ne saurait être un objectif, qu'il s'agisse de viande, de vin ou de lait, et que produire pour l'Onibev, pour Interlait ou pour la chaudière n'est pas un but à atteindre.

M. Eugène Claudius-Petit. C'est plutôt scandaleux !

M. le ministre de l'agriculture. Provoquer cette politique reviendrait à condamner le principe même de l'intervention dans l'esprit de ses nombreux adversaires, dont je veux croire que M. Claudius-Petit ne fait pas partie, adversaires qui se trouvent plutôt à l'étranger, dans certains Etats membres de la Communauté, et vous voyez de qui je veux parler. Pour que l'intervention ne soit pas condamnée dans l'esprit de ceux qui veulent la voir exclue des règlements communautaires, il faut que les exploitants, les négociants, qu'il s'agisse du secteur privé ou

du secteur coopératif, ne considèrent pas cette intervention comme une fin normale du produit. Je ne saurais trop insister sur ce point car j'ai mesuré, notamment cette année, lors de la discussion des prix et à propos de l'intervention permanente sur la viande bovine, heureusement instituée à l'initiative de M. Chirac en décembre 1972, combien les oppositions se sont faites véhémentes, qui émanaient à la fois de la commission et de plusieurs de nos partenaires, et non des moindres.

Cela dit, l'Europe est et demeure le cadre économique dans lequel notre politique agricole se développe.

A cet égard, il faut être net.

Il n'est pas question, pour la France, d'abandonner la politique agricole commune. Notre pays, au contraire, a le souci de l'améliorer autant que faire se pourra.

Même si, en 1974, les avantages comptables que nous avons retirés du marché commun agricole ont tendu vers zéro, du fait de l'évolution des marchés des céréales et du sucre, une entreprise d'une telle ampleur ne se juge ni sur un décal aussi bref ni dans un cadre aussi étroit.

Au demeurant, l'évolution qui s'est produite sur le marché des céréales depuis la fin de 1974 est de nature à calmer ceux qui déjà voyaient la France quitter la Communauté et tirer profit de ses possibilités d'exportation en matière de céréales et de sucre à son seul bénéfice.

Le marché commun agricole a, en premier lieu, le mérite d'exister et de constituer avec l'union douanière d'une part, et l'association, hier de Yaoundé, aujourd'hui de Lomé d'autre part, l'une des trois grandes réalisations de l'Europe.

L'ouverture préférentielle sur un marché de 250 millions de consommateurs a joué et continuera de jouer, dans le développement de notre agriculture, un rôle essentiel.

En volume, la production agricole est passée, en dix ans, de l'indice 100 à l'indice 169, cependant que la productivité du travail s'accroissait de façon plus notable en agriculture que dans l'industrie même.

En organisant un vaste espace économique et en isolant des désordres des marchés mondiaux, la politique agricole commune a épargné à l'agriculture les souffrances et les bouleversements sociaux et économiques que lui aurait imposé un libéralisme brutal.

Et tout cela, au prix d'un soutien de l'agriculture communautaire important certes, mais inférieur à celui que les Etats-Unis apportent à leur propre agriculture.

Et tout cela, contrairement à une opinion répandue, sans sacrifier les intérêts des consommateurs à ceux des producteurs.

Etre pénétré de ces réalités fondamentales et se féliciter de la sécurité des approvisionnements qu'apporte à l'Europe la politique agricole commune, cela ne signifie pas pour autant, il s'en faut de beaucoup, que celle-ci soit parfaite.

Plus encore que celui des Six, le mariage entre les Neuf a été, non pas un mariage d'amour, mais un mariage de raison que traversent des zones d'orages.

M. Gilbert Faure. C'est de la polygamie !

M. le ministre de l'agriculture. Du moins ce mariage doit-il être entendu par tous de la même manière, comme comportant les mêmes obligations. Du moins personne, parmi nos nouveaux partenaires, ne doit-il se croire autorisé à dire, comme ce personnage de comédie : « Ma femme se dit mariée, mais moi, je ne me considère pas encore marié. »

M. André Tourné. C'est pourtant ce qui se passe à Bruxelles !

M. le ministre de l'agriculture. Du moins, la préférence communautaire ne doit-elle pas se réduire pour certains produits, au fur et à mesure des accords passés avec tel ou tel pays tiers ou ensemble de pays tiers, à l'état de passoire.

Du moins, la gestion doit-elle être améliorée dans le sens de l'allègement et de la célérité.

Certes, que celui qui peut affirmer qu'il n'aurait jamais commis l'ombre d'une erreur dans la gestion d'un marché de 250 millions de consommateurs et dans le domaine de la production agricole, qu'aucun régime politique, ni aucun système économique n'ont jamais réussi à maîtriser pleinement, jette la première pierre à la commission !

Il reste que la lenteur de l'examen des propositions faites pour améliorer certains règlements — je pense en particulier au vin et aux fruits et légumes — et que le délai de deux mois qui

s'est écoulé entre les prodromes du retournement du marché des céréales et les mesures qu'appelait celui-ci tendent à créer des situations dont l'ensemble de la Communauté est appelée à pâtir, et sur le plan financier, et sur celui de l'appréciation que portent sur elle des producteurs justement impatients.

Il reste que l'indissolubilité des liens qui unissent les Neuf, un respect plus sourcilleux de la préférence communautaire, une gestion plus diligente des marchés ne sauraient suffire à faire de la politique agricole commune la totale réussite qu'elle devrait être si elle doit continuer de grandir seule, exposée au grand vent des disparités économiques et des tourmentes monétaires.

Cette année encore, à force d'artifices, le marché commun de l'agriculture a pu être sauvé. Mais il ne saurait vivre longtemps d'expédients dans un environnement économique et monétaire contrasté, sans être condamné inéluctablement à l'enlisement.

S'agissant des difficultés que connaît le marché du vin — pour prendre un exemple — il est indéniable que si les producteurs italiens se contentent d'un prix d'achat en lires inférieur à celui qu'ils seraient en droit d'exiger en faisant respecter chez eux le prix de seuil auquel ils ont théoriquement droit, cela tient certes à des disparités sociales entre viticulteurs siciliens et viticulteurs languedociens...

M. Raoul Bayou. C'est certain !

M. le ministre de l'agriculture. ... cela tient à l'insuffisance de la réglementation italienne en matière de stockage et de distillation, mais cela tient aussi à la dépréciation très forte de la lire.

L'agriculture, dans nombre de ces secteurs, a été la première activité touchée de plein fouet par la tornade qui secoue actuellement l'économie mondiale, et c'est sans doute une bien piètre consolation pour les producteurs agricoles que de constater qu'ils ne sont plus les seuls à en pâtir.

Au-delà des difficultés actuelles dont, pas plus que vous, j'imagine qu'elles puissent disparaître demain comme par enchantement, ce qui me semble réellement positif, c'est la manière dont sont évoqués désormais les problèmes agricoles, laquelle tranche heureusement avec celle qui prévalait hier encore, exception faite pour tel ou tel document d'ordre interne émanant d'un fonctionnaire irresponsable.

Les autorités politiques, les responsables économiques et nombre de hauts fonctionnaires ont cessé de tenir l'agriculture pour un secteur condamné à terme. C'était hier la mode de considérer l'agriculture comme une branche d'activité qu'il s'agissait seulement d'éviter de tomber dans une agonie marquée par trop de soubresauts. Mais, peu à peu, l'opinion elle-même se pénètre d'une nouvelle approche des choses ; par un de ces paradoxes dont la vie est coutumière, au moment même où certains exploitants, avec la dignité et la fierté propres aux paysans, se refusent à être « assistés », comme le disait tout à l'heure M. Mayoud, la considération pour eux fait place, dans l'esprit de leurs concitoyens non agriculteurs, à la commisération d'antan.

Certes, si le virage est amorcé, il n'est pas encore achevé.

Le mois prochain, le conseil de planification réuni sous l'autorité du Président de la République marquera les grandes orientations de la politique agricole à moyen terme.

Je ne veux pas aujourd'hui préjuger — fût-ce pour être agréable à M. Mayoud — ce qu'elles seront.

Du moins puis-je vous assurer qu'elles seront conçues dans une optique résolument optimiste, expansionniste — ce qui ne signifie pas pour autant désordonnée — et, j'ose le dire, agressive vis-à-vis des marchés extérieurs proches, mais aussi lointains, qu'il nous faut conquérir.

Du moins, puis-je vous assurer qu'elles tendront à une valorisation de nos productions dans le domaine des produits agro-alimentaires, car il est grand temps que nous occupions une place à la mesure de nos capacités dans le secteur de la transformation.

Du moins, puis-je vous assurer — et vous l'avez compris par la gravité et la passion de mes propos — qu'elles feront à la préoccupation de qualité une place essentielle.

Du moins, puis-je vous assurer que la politique agricole sera étroitement articulée sur la politique d'aménagement du territoire, dont le premier objectif consiste, non pas même à éviter la désertification des campagnes, mais à revitaliser les zones de ruralité.

Du moins, puis-je précisément vous assurer que, dans le cadre de ce développement, le fondement de notre agriculture restera l'exploitation familiale, tant il est vrai que la responsabilité personnelle et la liberté d'entreprendre conditionnent tout à la fois l'épanouissement des êtres et l'efficacité, comme nous le prouvent *a contrario* maintes expériences tentées de par le monde.

Du moins, puis-je vous confirmer que la responsabilité personnelle des producteurs ne laissera pas pour autant cette exploitation familiale isolée et désarmée devant la loi du marché, dans la mesure où elle sera conviée à s'insérer dans une organisation professionnelle et interprofessionnelle qui peut, seule, sans les effacer totalement, corriger les aléas propres à la production agricole et les disparités que recouvre encore malheureusement notre agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. En accord avec la conférence des présidents, je fixe à cinq minutes le temps de parole des orateurs inscrits.

La parole est à M. Antagnac.

M. Jean Antagnac. Mesdames, messieurs, il me sera difficile, en cinq minutes, d'aller au fond des choses, comme l'exigerait pourtant la gravité de la situation dans la viticulture et comme le mériteraient les viticulteurs victimes de la crise certainement la plus grave de celles qui ont sévi depuis le début du siècle.

Je fais miennes les conclusions énoncées par mon ami M. Bayou. En effet, il est indispensable que certaines paroles soient prononcées ici. Pour ma part, je le ferai sans passion, sans dénigrement, sans désir d'ajouter aux difficultés de la situation, mais dans l'intention de corriger certaines appréciations sur la crise viticole ; car, vue de Paris, cette crise a trop souvent été considérée avec un détachement, voire une désinvolture, inadmissible lorsqu'il s'agit de la vie économique de toute une région.

Qu'en est-il exactement sur le « terrain », si je puis dire ?

Si les affrontements violents datent d'une semaine, ce n'est pas pour autant que la tension a baissé dans les départements méridionaux. L'atmosphère d'émeute — le mot n'est pas trop fort pour ceux qui, comme moi, l'ont vécue, notamment mardi dernier à Narbonne — est toujours latente.

Les viticulteurs, en effet, ont très mal accueilli les décisions de Luxembourg, tout simplement parce que la plupart doutent, en soupassant que certains aient encore quelques illusions, de la volonté déterminée du Gouvernement de traiter au fond la crise viticole.

Y a-t-il, en effet, une volonté politique d'étudier ce problème avec la ferme intention d'aller jusqu'au bout des analyses et de leurs conséquences ? A cette question, les viticulteurs répondent par la négative. Comment pourraient-ils faire autrement alors que, depuis des mois, leurs élus, leurs représentants syndicaux ont tiré constamment le signal d'alarme ?

Sans perdre de vue la nécessité d'une politique viticole véritable, qui ne peut se concevoir qu'à long terme — il n'est pas possible de l'évoquer dans le cadre étroit de ce débat — nous avons constamment insisté sur l'urgence des mesures immédiates à prendre pour sauver la campagne en cours et pour éviter les incidents graves, notamment à l'égard de certains services, personnels et édifices publics. Tout cela a été dit en son temps mais on n'a pas voulu nous croire.

Certes, on nous rétorquera que certaines mesures ont été prises et que, mécaniquement, les conditions d'une reprise du marché sont acquises. Trop peu ! trop tard ! trop mal ! ont répondu les viticulteurs.

Quoi qu'il en soit, c'est le Gouvernement qui a conclu l'accord de Luxembourg et qui est, par conséquent, responsable des mesures adoptées. C'est à lui qu'il revient de leur donner, si c'est possible, le maximum d'efficacité et de portée. Dans le cas contraire, il supporterait la responsabilité de l'échec.

Mes chers collègues, les viticulteurs — et nous les comprenons fort bien — sont sceptiques. Ils ne s'expliquent pas comment, dans un secteur aussi connu des pouvoirs publics que celui de l'économie viticole — secteur où toutes les données sont précisées d'une manière exhaustive, la superficie à un are près, les cépages à une souche près, la production à un litre près, les besoins à 1 p. 100 près — on ait pu laisser la situation se détériorer à un point tel qu'à quatre mois des prochaines vendanges 90 p. 100 de la récolte est encore en cave.

Comment ne pas être sceptique si l'on considère les péripéties qu'a connu ce malheureux prix de distillation, lequel a été malaxé dans tous les sens pour « négotier », comme on dit vulgairement, sur quelques centimes ?

Dans un autre ordre d'idées, assez préoccupant, pourrait-on connaître les noms et les raisons sociales des importateurs qui, depuis le début du Marché commun, ont perçu l'énorme masse des montants compensatoires et qui s'arrangeront sans doute pour percevoir demain les crédits destinés à la sauvegarde de la nouvelle campagne ?

Enfin, les viticulteurs, qui ne sont pas tous des techniciens, sont cependant suffisamment avertis des données des problèmes viticoles pour être à même de distinguer entre les responsabilités du Marché commun et celles du gouvernement français. En effet, la fiscalité outrancière qui frappe le vin — et je n'ai pas le temps de faire ici les comparaisons nécessaires — est du ressort de la politique gouvernementale. On ne le dira jamais assez, et il faudrait peut-être commencer par l'alléger pour créer le climat psychologique de confiance indispensable à tout commencement d'exécution, toute amorce d'une solution du problème viticole.

Monsieur le ministre, l'avis de vos techniciens est nécessaire, mais vous devriez aussi prêter une oreille attentive aux élus qui, aujourd'hui comme hier, sont au contact étroit des populations viticoles.

M. le ministre de l'agriculture. C'est ce que j'ai toujours fait !

M. Jean Antagnac. La politique viticole doit être construite sérieusement et ne saurait l'être sans la participation de tous les intéressés. Il serait aberrant de la faire dépendre d'une calamité — une gelée par exemple — ou du lent pourrissement de la situation qui oppose parfois, dans une même région, dans une même commune, voire dans une même famille, viticulteurs, fonctionnaires, cheminots, commerçants, tous excédés de ne pas apercevoir l'issue de la crise.

La solution de la crise réside certes dans des mesures techniques et financières ; elle dépend aussi et surtout du contexte psychologique qui les entourera. Nos viticulteurs — cela doit être clair — apprécieront les dernières mesures annoncées, mais ils n'accepteront pas plus longtemps la stagnation du prix, la baisse du revenu, la transformation du produit du terroir en boisson industrielle.

Dans la montée actuelle du chômage, ils n'accepteront pas davantage de constituer une nouvelle catégorie de chômeurs, ayant cette particularité aberrante de travailler depuis des mois sans jamais être payés, car nombre d'entre eux ne perçoivent plus les acomptes mensuels de la cave coopérative.

C'est dire, s'agissant de leur gagne-pain, combien ils condamnent les sourires officiels. Ils exigent d'être considérés comme des agriculteurs à part entière ; ils ne toléreront pas que le vin soit le « bâtard » de l'agriculture et de l'économie françaises.

Puisqu'on évoque de plus en plus souvent, à juste titre, la crise du début du siècle, les hautes figures de Marcelin Aibert, de Ferroul, des vigneronns d'Argeliers, de tous les viticulteurs de 1907, j'affirme à cette tribune que les élus socialistes seront, comme toujours, aux côtés de leurs successeurs pour que vive la viticulture française et que survive notre beau Midi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Deliaune.

M. Gérard Deliaune. Mes chers collègues, en cette période de malaise viticole, il a déjà été beaucoup question dans cette enceinte du vin, cette boisson hygiénique et fortifiante recommandée par de nombreuses hautes personnalités du monde médical. Mais on a surtout parlé des vins de table.

Les distillations qui sont envisagées devraient améliorer la situation des producteurs de ces vins, quoique le prix pratiqué soit un peu bas — malgré vos efforts, monsieur le ministre, dont je vous félicite — en raison de coûts de production de plus en plus élevés.

Mais le malaise n'est pas ressenti seulement par les producteurs de vins de table. Il a gagné les producteurs de vins d'appellation d'origine contrôlée, en faveur de qui j'interviens.

On pourrait penser que ces producteurs peuvent, avec ces nobles appellations, s'estimer satisfaits. Malheureusement, il n'en est rien.

Par suite des récoltes pléthoriques de 1972 et de 1973 et d'une spéculation étrangère qui a fait monter les prix dans des proportions telles que les exportations ont diminué de plus de

50 p. 100, les vins des producteurs girondins sont restés dans les chais: le stock de vins d'appellation d'origine contrôlée, qui devrait être de 2 500 000 hectolitres en Gironde, s'élève actuellement à quatre millions d'hectolitres. On n'offre aux producteurs que des prix de misère, et ils vont se trouver dans l'impossibilité de faire face aux frais d'exploitation.

Des manifestations ont eu lieu dans divers points de la Gironde pour attirer l'attention des pouvoirs publics. Elles se sont déroulées dans le calme et la dignité, les viticulteurs de cette région ne tenant pas le Gouvernement pour responsable de leur misère. Mais, comme les agriculteurs qui traversent une période difficile, ils demandent au Gouvernement de les aider à franchir cette mauvaise passe.

Le 28 février, un dossier a été remis à M. le préfet de la Gironde, dont vous avez certainement eu connaissance, monsieur le ministre. Il précise notamment que, pour les deux récoltes de 1973 et de 1974, les viticulteurs girondins producteurs de vins de table d'appellation d'origine contrôlée blancs et rouges ont perdu, compte tenu de leurs frais de culture, huit cents millions de francs.

Pour les sauver, il faut immédiatement leur accorder des prêts spéciaux bonifiés à 5 p. 100, car il s'agit d'un véritable sinistre, et envisager le financement d'un stock de vieillissement.

En outre, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur la proposition de loi votée par le Sénat, tendant à la réorganisation du Comité interprofessionnel des vins de Bordeaux.

Cette proposition de loi n'a pu être discutée au cours de la dernière session, malgré l'urgence, parce que vous envisageriez, paraît-il, de créer un organisme qui engloberait toutes les appellations d'origine contrôlée. C'est une erreur, à mon sens, car chaque région a sa personnalité propre: la Gironde compte d'ailleurs sur cette réorganisation pour se sauver.

En conclusion, je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre à ma triple question: envisagez-vous, face à la situation critique des appellations d'origine contrôlée, d'abord l'attribution de prêts bonifiés à 5 p. 100; ensuite, le financement des stocks de vieillissement; enfin, la discussion dans le plus bref délai de la proposition de loi sur la réorganisation du Comité interprofessionnel des vins de Bordeaux?

Je vous remercie à l'avance de votre réponse, estimant que vous aurez à cœur d'apporter aux producteurs girondins l'aide indispensable qu'ils demandent. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Mme Hélène Constans. Monsieur le ministre, mes chers collègues, tout à l'heure, notre collègue Gilbert Millet évoquait les propos tenus par l'actuel Président de la République au cours de sa campagne électorale.

Voici, un an après, le résultat de cet effort accru en faveur de l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs. En 1974, le revenu des éleveurs a connu une baisse de quelq. 25 p. 100: 23,8 p. 100, c'est le chiffre précis auquel la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne est parvenue après une étude fort approfondie.

Dans sa sécheresse, il traduit mal les difficultés quotidiennes des 12 000 exploitants agricoles et de leurs familles. Imaginez que l'on diminue tout à coup le S. M. I. C. et les salaires indexés sur le S. M. I. C. de 23,8 p. 100. C'est pourtant ce qui s'est produit pour nos éleveurs.

M. Jean Kiffer. Cela n'a rien à voir!

Mme Hélène Constans. Eh bien! monsieur Kiffer, allez demander aux agriculteurs comment on peut vivre avec cinq cents francs par mois. Je vous en présenterai, dans ma circonscription qui doivent s'en contenter.

Après ce beau résultat, le Président de la République, le Gouvernement et le ministre de l'agriculture peuvent être satisfaits. Les déclarations léniantes, les autosatisfécit, les assurances par lesquelles on essaie d'apaiser ou de reconforter les agriculteurs à la veille et au lendemain de chaque réunion européenne, il n'est plus personne pour y croire.

Si le Gouvernement est satisfait, tous les éleveurs sont mécontents. Bien plus, ils sont en colère: ils l'ont montré au cours de l'été dernier, et depuis la colère n'a pas diminué, car la réalité est là.

En 1974, les coûts de production ont augmenté de 25 p. 100, alors qu'en 1973 ils avaient déjà subi une hausse de 20 p. 100, soit 45 p. 100 en deux ans. Selon une étude effectuée par les services de la direction départementale de l'agriculture de la Haute-Vienne — à laquelle les chiffres précédents sont empruntés — les éléments essentiels de cette hausse se situent dans les prix des aliments du bétail: sur la base 100 en 1972, leur prix est passé à 138 en 1973 et à 156,3 en 1974; pour les engrais, le prix est passé à 124,3 puis à 194,5; pour l'énergie — fuel et électricité essentiellement — de 100 à 111, puis à 169,7; pour l'entretien des bâtiments de 100 à 118,9, puis à 156,8.

En deux ans, les hausses se sont situées entre 19,7 p. 100 et 94,5 p. 100, ce qui signifie que la hausse des prix des produits nécessaires à l'agriculture a dépassé, et de très loin, la hausse moyenne des prix des deux dernières années, et qui corrobore l'analyse maintes fois faite, ici même ou ailleurs, par les députés de notre groupe, à savoir que les cultivateurs comptent parmi les victimes les plus durement frappées par la politique inflationniste du Gouvernement et que le tribut qu'ils doivent payer aux monopoles capitalistes des secteurs de l'engrais, des aliments du bétail et du pétrole est particulièrement élevé.

Tous ces secteurs ont vu leurs bénéficiaires s'accroître en 1974. A ces grosses sociétés industrielles, les agriculteurs servent ni plus ni moins de vaches à lait: les premiers sont bénéficiaires, et largement, de la crise agricole dont les seconds sont les perdants. Cela prouve, monsieur le ministre, que la crise n'est pas une mauvaise affaire pour tous et que le malheur ne frappe pas tout le monde également.

En 1974, le revenu des éleveurs en général a donc baissé de 23,8 p. 100. Rien d'étonnant à cela, puisque la mévente du bétail se poursuit. Même si les cours ont quelque peu remonté au cours des mois d'hiver, ils demeurent bien au-dessous de ce qu'ils étaient au printemps de 1973 et, d'un mois à l'autre, ils connaissent des fluctuations qui dénotent les incertitudes du marché.

Lorsque l'on sait qu'ils risquent de connaître une forte baisse d'ici un mois ou deux avec l'arrivée d'un grand nombre de bovins sur le marché, l'inquiétude présente des éleveurs est compréhensible et leur colère aisément prévisible. Après la colère des viticulteurs, celle des éleveurs!

Que l'on ne vienne pas nous dire que le Gouvernement est pris au dépourvu, car ce que chaque cultivateur de chez nous sait, il ne peut pas ne pas le savoir. Que signifie son attitude face à cette situation? Qu'il n'y a pas de véritable politique agricole? Qu'il est impuissant face aux problèmes de l'élevage? Qu'au nom de « la société libérale avancée » que prétend construire le Président de la République — « avancée » elle l'est certes, comme on dit de la viande ou de certains fromages qu'ils sont « avancés » — on laisse faire?

Ce serait déjà l'aveu que ce régime est incapable de définir et de conduire une politique agricole conforme aux intérêts des agriculteurs et, en même temps, à l'intérêt du développement économique de la France, ce qui le condamne par là même. Ou alors le Gouvernement pratique-t-il sciemment cette politique agricole? Cela aggraverait son cas.

Nous, nous croyons que c'est bien de cela qu'il s'agit. Le maintien des prix agricoles, et en particulier des prix de la viande, à des taux extrêmement bas à la production permet de justifier la pression sur les salaires et traitements. Les agriculteurs font évidemment les frais de cette politique. Ce qui n'empêche pas, d'ailleurs, l'augmentation des prix de la viande à la consommation: 7 p. 100 de hausse sur le bœuf le mois dernier encore.

Le Gouvernement a essayé, l'été dernier, de désamorcer la colère des éleveurs en leur accordant une prime à la vache. Il vient d'en accorder une nouvelle pour 1975: 160 francs par tête jusqu'à concurrence de quinze vaches, soit 2 400 francs. S'y ajoute une prime exceptionnelle d'exploitation de 1200 francs. Total: 3 600 francs.

Les éleveurs disent tout net: c'est une goutte d'eau dans la mer de la baisse du revenu. Les primes de l'année écoulée n'ont pas compensé la diminution de leur revenu. Les 23,8 p. 100 de baisse pour les éleveurs de la Haute-Vienne ont été obtenus en incluant la prime accordée au titre de 1974 dans le calcul des ressources. Les primes de 1975 ne modifieront pas davantage la situation, puisque la hausse des prix industriels et des produits de grande consommation se poursuit.

Les éleveurs disent encore: c'est une aumône, et nous ne voulons pas être des assistés permanents. Ils déclarent, avec raison, que la politique de la prime vise à faire croire que les agriculteurs coûtent cher à la nation et à opposer les agriculteurs et les travailleurs des villes.

Ce que veulent les cultivateurs, et les éleveurs en particulier, c'est pouvoir vivre convenablement du fruit de leur travail, donc pouvoir compter sur des prix rémunérateurs de leur production et sur un écoulement régulier de celle-ci. Ils exigent que soient fixés des prix minimaux garantis pour la viande comme il en existe pour les céréales et la betterave à sucre.

En même temps, les producteurs du Limousin qui font de la viande de qualité demandent que la qualité soit reconnue parmi les critères de fixation des prix à la production. Ils exigent encore que soit créé un office des productions animales, capable de maîtriser les problèmes de la production et de son écoulement.

Ils réclament aussi que l'on réexamine la question des circuits de distribution. Les résultats de la commission d'enquête parlementaire sur ce problème les conforteront d'ailleurs dans leur exigence, qu'il s'agisse de la suppression des multiples taxes qui grèvent le coût de la viande ou de l'organisation du stockage et de la conservation.

Sur ce plan encore, la carence gouvernementale est criante. Peu de chose a été fait depuis vingt ans pour développer la conservation. Dans le seul département de la Haute-Vienne, entre huit mille et dix mille tonnes de viande sont constituées annuellement par les quartiers avant des bovins, que les consommateurs français, paraît-il, boudent. Soit ! Mais alors qu'attend-on pour créer une industrie de transformation de ces morceaux — conservation, surgélation, préparation de plats cuisinés — qui permettrait de les utiliser et de les exporter, en particulier vers des pays où sévit la pénurie de matières protéiques ?

Voilà des années que les élus communistes, de la Haute-Vienne, par exemple, le demandent. Une telle industrie rendrait service à l'agriculture en favorisant l'écoulement des productions, créerait des emplois dans un département qui compte actuellement de sept mille à huit mille chômeurs et travaillerait, au moins en partie, pour l'exportation, d'où doit venir le salut d'après le Gouvernement.

En vérité, les agriculteurs savent bien que pour que leurs exigences se traduisent en actes, ils doivent compter sur eux-mêmes et sur leur action, non sur les discours et les promesses du Gouvernement.

Leur action, les élus communistes l'ont soutenue et continuée tout à la soutenir. En même temps, nous disons aux agriculteurs — et nous savons que nous sommes compris — que c'est d'une autre politique agricole, d'une autre politique globale, d'un autre régime qu'ils ont besoin pour connaître un avenir plus clair. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Sénès.

M. Gilbert Sénès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une fois encore je monte à cette tribune parce qu'une fois encore la viticulture est en colère. Une fois encore la violence se déchaîne dans le Midi et une fois encore le Gouvernement, votre gouvernement, monsieur le ministre, cherche l'apaisement dans la distillation, dans la réglementation européenne. Une fois encore l'événement domine la politique.

Au lieu d'exprimer une volonté soutenue, délibérée et claire, une fois encore la politique s'étiole au gré de groupes de pression antagonistes et se dénature devant les circonstances.

Je sais, monsieur le ministre, que votre responsabilité est limitée, mais je sais aussi que vous êtes l'héritier et le continuateur d'une politique qui ne peut davantage abuser l'opinion.

La situation que connaît aujourd'hui la viticulture n'est pas nouvelle. En 1958, elle inspirait déjà au groupe socialiste une proposition de loi qui fut examinée favorablement par le Conseil économique et social. Cette situation est chronique depuis lors et sa persistance, au cours des quinze dernières années, témoigne de l'échec de la politique — des politiques devrais-je dire — suivie par les gouvernements successifs de la V^e République. Elle témoigne de l'incapacité du pouvoir en place à résoudre ses contradictions, à aligner ses actes sur ses déclarations.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous devez admettre que la politique viticole s'est construite sur des illusions. Vous devez admettre aussi que la situation actuelle est la conséquence de choix gouvernementaux. Vous devez admettre enfin que le problème du vin a toujours été abordé dans une perspective étroite, pour ne pas dire d'une façon étriquée.

Où, la politique viticole s'est construite sur des illusions.

En schématisant, puisque le temps me manque, je dirai que la politique viticole a été une politique de soutien relatif des prix. En matière viticole, cette politique, les remèdes appliqués ont fait momentanément oublier le mal, mais ils l'ont renforcé à terme.

En effet, les prix sont trop bas — vous le savez — pour deux raisons essentielles.

D'une part, la distribution est fortement concentrée et pèse de tout son poids sur une viticulture désorganisée. Seule une action propre à rompre le monopole distributeur pourrait aplanir les difficultés inhérentes aux structures.

D'autre part, l'offre est excédentaire, gonflée d'ailleurs par les importations, en provenance d'Italie notamment. En face, la demande est inélastique. La seule solution durable consisterait à réduire l'offre nationale. Je dis nationale, notez-le bien, car il existe, à l'encontre de la viticulture méridionale, une réglementation tellement discriminatoire qu'il serait impensable de faire supporter au Languedoc la totalité de la charge.

Une claire conscience de ces deux causes structurelles suffit à montrer que la politique de soutien des prix est inopérante. Cette politique bénéficie aux intermédiaires et à quelques grosses exploitations. Dans le domaine viticole, son inefficacité n'est plus à démontrer. Son injustice ne fait pas de doute non plus. En effet, pour le gros viticulteur, qui a les coûts de production les plus faibles et qui livre les quantités les plus importantes, l'aide de l'Etat représente un avantage. A l'opposé, le soutien des prix ne parvient pas à assurer un revenu convenable à la masse des petits viticulteurs.

Bref, votre politique de soutien des prix n'a apporté aucune aide à la petite et moyenne viticulture. Les mesures globales, non sélectives, accentuent le déséquilibre du marché. Les dispositions conjoncturelles calment le mécontentement général et, dans le silence retrouvé, condamnent les plus faibles.

Cette donnée de fait ne saurait surprendre. Que vous le vouliez ou non, monsieur le ministre, elle est conforme aux choix fondamentaux de la V^e République.

La logique du profit, la logique capitaliste ont joué depuis quinze ans en faveur de la formation de grands groupes distributeurs qui exercent leur pouvoir de monopole non seulement sur le vin, mais encore sur l'ensemble des boissons. Le négoce monopoliste a multiplié les possibilités que lui offrait en particulier la réglementation des vins pour dominer de plus en plus la viticulture et s'approprier une part croissante de la dépense de consommation.

Favorable aux gros viticulteurs, favorable au gros négoce, la politique de soutien des prix, en dépit des apparences, a laissé jouer les tendances profondes de l'économie libérale. Elle a sans doute calmé, de loin en loin, par des mesures conjoncturelles, les passions les plus vives, mais elle n'a en aucune façon entravé le processus de concentration capitaliste.

Par nature, le pouvoir n'a pu définir une politique viticole. Sa politique a consisté à ne pas avoir de politique, bien plus, à laisser les grands groupes de distribution transmuter leurs intérêts particuliers en politique nationale. Toutes les statistiques, incomplètes pourtant à bien des égards, éclairent cette évidence. Aujourd'hui, il faut enfin l'admettre et ne plus chercher de faux-fuyants.

Tels sont, monsieur le ministre, la politique et les faits qui caractérisent les quinze dernières années de l'histoire viticole de notre pays. Vous ne pouvez les nier. Toutefois, vous n'êtes pas le premier responsable de la situation. Un ministre de l'agriculture n'a jamais qu'une vue partielle des choses.

Je n'insisterai pas sur les dimensions européennes du problème viticole. Je me contenterai de dire que l'on ne peut exporter de tout sans rien importer. La seule question est de savoir ce que l'on importe et ce que l'on exporte et d'expliquer très clairement pourquoi, non pas dans les cabinets mais devant l'opinion. Je souhaite que vous nous indiquiez vers quels principes nouveaux l'Europe s'oriente, quelle sera la place du vin dans notre commerce, avec les pays méditerranéens notamment.

Avant de conclure, je préfère appeler votre attention sur une autre dimension du problème, sur sa dimension régionale. En effet, la crise actuelle est peut-être une crise viticole, mais c'est aussi une crise languedocienne. Si, comme je le crois, le souci du Gouvernement est de réduire la production méridionale, il faut prendre en charge les coûts de conversion. Il faut définir une politique régionale, une politique d'aménagement sérieux du territoire pour rompre la domination que la viticulture exerce sur le Languedoc. La solidarité nationale ne doit pas être un vain mot.

Jusqu'à présent, force est de constater qu'aucune alternative sérieuse n'a été proposée. Le développement touristique n'a eu qu'une incidence mineure sur l'économie régionale, l'industrialisation est demeurée un espoir, la décentralisation du tertiaire une utopie. Bref, aujourd'hui comme hier, quand la viticulture a la fièvre, le Languedoc est malade. La région, peu favorisée par les grands choix économiques, est solidaire de la viticulture et s'épuise avec elle.

A l'heure des séminaires gouvernementaux, à l'heure de la pluridisciplinarité ministérielle, je vous suggérerai, monsieur le ministre, d'appeler l'attention de vos collègues sur une double nécessité : nécessité de penser les problèmes des régions dans leur globalité — lorsque la structure économique d'une région est déséquilibrée, les questions ne sont pas séparables et la coordination des décisions est la seule garantie de l'efficacité dans l'équilibre ; nécessité aussi de mettre un terme à la logique du profit, à la concentration multiforme du capitalisme.

Si le Gouvernement néglige les données de l'histoire viticole récente, croyez-le, monsieur le ministre, la colère déchainera encore la violence.

Sur les plans viticole, agricole, régional, le temps des idées neuves est venu. A son heure, le groupe socialiste proposera ce que le pays est en droit d'attendre de lui, à savoir l'organisation du marché par un office du vin ou un centre régulateur.

D'ici là, monsieur le ministre, j'espère, pour notre pays, qu'après avoir chanté le départ, le Gouvernement osera regarder le Midi exsangue et aura le courage d'engager, non pas le changement, mais l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Claudius-Petit.

M. Eugène Claudius-Petit. Si je suis à cette tribune, c'est pour évoquer la dignité du vigneron et le respect qu'on lui doit.

La destruction volontaire du fruit du travail des hommes est sans doute le plus grand des scandales auxquels nous assistons. Une organisation du marché du vin qui repose essentiellement sur la distillation obligatoire de 10 p. 100 de la récolte est la négation même de cette production. C'est pis que la rémunération du chômeur, car on n'oblige pas ce dernier à produire d'abord ce qu'il sait que l'on détruira ensuite.

Et si je pose le problème de cette manière, c'est parce que, le dimanche, j'entends toujours cette formule sacramentelle : « Ce vin, fruit de la vigne et du travail des hommes » ; et la suite du drame dominical se déroule.

Or j'ai honte de voir défendre un système qui repose essentiellement sur la destruction d'une richesse produite par des hommes et je partage, au moins sur un point, l'opinion de M. Sénès : le Gouvernement n'a pas de politique. Ce disant, je ne vise pas celui qui est en place actuellement, mais le gouvernement de la République en général, et plus précisément tous ceux qui se sont succédé depuis le 2 mai 1956 et qui n'ont pas cessé de mutiler le décret du 30 septembre 1953, dû au courage d'un gouvernement auquel la gauche rend généralement hommage, mais dont elle oublie les préceptes.

Ce décret avait organisé l'arrachage des vignes. Dans un dossier édité par la Documentation française d'après des informations fournies par votre ministère, monsieur le ministre, je lis que les auteurs du décret avaient prévu une réduction annuelle de huit à dix millions d'hectolitres, impliquant l'arrachage de 150 000 hectares de vignes.

C'est seulement le 2 mai 1956 qu'intervenait un décret instituant la prime d'aménagement du sol en vue de favoriser la conversion des vignes arrachées en autres cultures. Mais, à la suite des fortes gelées de février 1956 — alors qu'il aurait dû profiter de cette occasion venue du ciel — le Gouvernement n'a pu accentuer son effort pour assainir le marché du vin, c'est-à-dire la production, car il est insensé de maintenir un système où l'on constate que les Français doivent les quatre sixièmes de leur production.

Quand on pense que tous les producteurs, y compris les producteurs de vin de qualité, sont tenus de distiller 10 p. 100 de leur récolte au lieu de supprimer les vignes qui donnent ce mauvais vin dont personne ne veut, on est complètement confondu, et l'on n'est pas certain de ressentir comme il se doit la fierté d'appartenir à ce pays.

Quelle est donc la suite donnée à ce texte ?

Le décret du 23 juillet 1957 suspendait à compter du 1^{er} août les dispositions relatives à l'arrachage volontaire.

Voilà où nous en sommes au moment où l'on nous dit que « la vigne ne nourrit pas son homme » ! On oublie d'introduire dans le calcul la charge financière représentée par les incroyables valeurs foncières du vignoble. Le rapport du Conseil économique précise que la valeur de l'hectare de vigne varie entre 20 000 et 200 000 francs, sans doute parce qu'il ne tient pas compte de la valeur des vignobles des grands crus de Bordeaux, dont le prix dépasse largement ces vingt millions d'anciens francs l'hectare.

Comment peut-on, avec une valeur foncière de cet ordre, produire un vin d'un prix abordable ? Comment s'étonner que la bouteille de vin atteigne sur la table non pas le prix de 2 000 anciens francs, mais celui de 10 000, de 15 000, voire de 23 000 anciens francs, comme j'ai pu le constater sur la carte d'un restaurant... que je regardais de l'extérieur. *(Sourires.)*

C'est dans la logique des choses ou plutôt dans la logique d'une situation caractérisée par un illogisme fondamental !

Monsieur le ministre, j'aurais préféré vous entendre nous parler, comme naguère, avec votre bel enthousiasme, d'une décision européenne qui aurait renforcé la Communauté européenne, plutôt que de nous faire part de votre certitude qu'on distillera non pas 2 300 000 mais cinq millions d'hectolitres. Pour moi, cette sorte de victoire est un échec : elle démontre que nous sommes stupides.

Car on est stupide quand on demande à un homme de produire quelque chose dont on sait à l'avance qu'on le détruira. C'est une forme d'esclavage que d'enchaîner quelqu'un à sa production jusqu'à lui faire produire ce qui est inutile, ce que l'on sait qu'on ne vendra pas et qu'on distillera.

M. André Tourné. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Claudius Petit ?

M. Eugène Claudius-Petit. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Tourné, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Tourné. J'ai ici un document officiel. Depuis 1953-1954, 250 000 hectares de vigne ont été arrachés ou ont disparu.

M. Eugène Claudius-Petit. Mais, monsieur Tourné, on devait arracher 150 000 hectares chaque année ! Nous sommes en 1975. Faites le compte. Il ne devrait plus rester actuellement une seule vigne produisant un vin de mauvaise qualité.

M. Gilbert Faure. Il n'y aurait même plus de vigne du tout !

M. André Tourné. Vous nous parlez de destruction, mais il ne faut pas confondre la destruction des fruits et légumes que l'on jette au fumier et la transformation du vin en alcool. Cet alcool rapporte à l'Etat, sous forme de produits pharmaceutiques...

M. Eugène Claudius-Petit. Allons ! Allons !

M. André Tourné. ... — mais si ! — ou sous forme d'autres produits, des sommes énormes. On ne peut pas confondre les deux choses.

M. Eugène Claudius-Petit. Soyez sérieux, monsieur Tourné, surtout dans vos exemples de remploi !

Ma deuxième question, monsieur le ministre, est un peu plus sévère, parce qu'elle est plus générale.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt et d'attention ce que l'on a plusieurs fois appelé « la colère du Midi viticole ». Et c'est ainsi que nous avons vu une profession — fort honorable par ailleurs — se faire justice elle-même en bloquant les ports et en barrant les routes, en ouvrant les vannes des camions citernes, en interdisant à l'avance toute importation de vins italiens, au risque de compromettre nos exportations agricoles vers l'Italie, alors que celles-ci représentent en valeur au moins huit ou neuf fois les importations de vin.

Et ces manifestations, ces barrages de routes, ces violences, loin d'être elandestins, étaient parfois conduits par des parlementaires qui se faisaient photographier très agréablement ceints de leur écharpe.

M. Gilbert Faure. Il faudrait peut-être qu'ils vous demandent l'autorisation !

M. Eugène Claudius-Petit. Et je me suis demandé pourquoi M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, qui disait que personne n'avait le droit de se faire justice soi-même, n'avait pas utilisé la procédure de flagrant délit pour arrêter ces parle-

mentaires qui étaient en train de susciter la colère des viticulteurs et d'organiser ces manifestations. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauches et des communistes.*)

M. Raoul Bayou. Permettez... J'y étais ! Je demande la parole pour un fait personnel.

M. Eugène Claudius-Petit. Monsieur Bayou, je n'ai nommé personne, mais chacun s'est reconnu.

M. Raoul Bayou. Vous faites le jésuite !

M. Eugène Claudius-Petit. Ce n'est pas une fuite. Je n'ai cité personne, mais tout le monde a reconnu le parlementaire dont on a vu la photo dans un hebdomadaire.

M. Raoul Bayou. Nous étions tous avec les viticulteurs et cela nous honore !

M. Eugène Claudius-Petit. A chacun sa conception de l'honneur, monsieur Bayou ! (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. André Tourné. Chacun reconnaîtra les siens !

M. Eugène Claudius-Petit. Je voudrais à ce propos m'étonner que le Gouvernement se soit empressé de déférer aux ordres de la rue en arrêtant les importations de vin italien. Et c'est là que se place ma question politique.

Monsieur le ministre, la politique étrangère de notre pays, sa politique nationale à l'égard du Marché commun, se décide-t-elle dans la rue ou dans les enceintes gouvernementales ou parlementaires ?

Qui donc décide ? Ceux qui se font justice par la violence, dans le cadre d'une profession, ou bien ceux qui cherchent la justice dans le cadre d'une nation ? (*Très bien ! sur plusieurs bancs de la majorité. — Exclamations sur de nombreux bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Qui doit l'emporter, les intérêts d'une profession ou ceux de la nation ? (*Mêmes mouvements.*)

Je vous pose la question, monsieur le ministre.

C'est une manière comme une autre d'évoquer le problème de la colère des vignerons du Midi. Mais je demande aussi, dans le respect de leur dignité, que l'on définisse une politique susceptible d'éviter dans quelques années la destruction de ce vin, fruit de la vigne et du travail des hommes. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Raoul Bayou. J'ai demandé la parole pour un fait personnel, monsieur le président.

M. le président. Nous l'enregistrons, monsieur Bayou, et vous aurez la parole pour un fait personnel en fin de séance.

M. Eugène Claudius-Petit. De toute façon, je n'ai cité personne. (*Exclamations sur de nombreux bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Pierre Gaudin. Cinq minutes ne me permettront pas d'exposer l'ensemble du problème viticole. Je me contenterai donc de faire dans l'immédiat un certain nombre de propositions pour résoudre provisoirement la grave crise dont sont victimes les viticulteurs.

Parmi ces mesures, je ferai la distinction entre celles qui intéressent le plan national et celles qui sont propres au département du Var que je représente.

Sur le plan national, nous suggérons la révision dans les plus brefs délais des règlements communautaires n° 816 et 817, et surtout la mise en place obligatoire dans chaque pays de l'infrastructure administrative nécessaire pour son application efficace.

Aucun vin provenant de la Communauté ne devrait arriver en France à un prix inférieur au prix de déclenchement des interventions. Or, le vin italien revenait ces derniers temps aux importateurs à moins de 7,50 francs le degré heclo, moins le montant compensatoire, le vin français se vendant aux environs de 9 francs.

L'Italie n'ayant pas respecté la réglementation communautaire sur de nombreux points, il appartenait au gouvernement français de demander le premier l'application de la clause de sauvegarde intracommunautaire contenue dans le deuxième alinéa de l'article 31 du règlement n° 816, qui normalement aurait dû faire cesser toute importation.

Or, au lieu d'être accusatrice, la France est devenue accusée. Malheureusement pour la viticulture, la balance commerciale agricole avec l'Italie est excédentaire pour l'ensemble des produits, et l'Italie pourrait cesser l'achat de ces produits si elle ne nous expédiait plus de vin.

Si le règlement n° 816 est révisé, ainsi que cela a été promis, la France ne pourra accepter de mesures contraignantes que si celles-ci sont également appliquées aux autres nations de la Communauté. Ne serait-il pas anormal, en effet, de distiller en France pour faire place aux vins italiens ?

Nous demandons également la révision du système de fixation des prix viticoles. Actuellement, ce prix, entre le 15 décembre 1974 et le 15 décembre 1975, est de 9,44 francs. Il passera à 10,36 francs pour la période du 15 décembre 1975 au 15 décembre 1976. Fixé au mois de mars pour une période d'un an, il ne deviendra effectif que dans six mois. Quel est le fonctionnaire qui accepterait de voir fixer son traitement six mois à l'avance pour une période de douze mois, sans possibilité de révision ?

Nous demandons, en troisième lieu, l'arrêt de la campagne anti-vin. De tous les pays d'Europe, la France est le seul dans lequel la moyenne de consommation par habitant a diminué, et cela, nous le devons, malheureusement, à une campagne anti-vin.

Sur le plan varois, voici ce que nous suggérons.

Le Var, vous le savez, a une politique essentiellement axée sur la qualité. La réglementation actuelle et les mesures exceptionnelles de distillation à des prix attractifs ont souvent permis aux gros rendements de rentabiliser les exploitations produisant les plus mauvais vins.

Le Var, par exemple, a produit en moyenne, en 1974, 47 hectolitres à l'hectare. Pour un vin de onze degrés, à neuf francs le degré-hecto, le revenu sera de 4 700 francs l'hectare. Pour un rendement de quatre-vingts hectolitres à l'hectare et pour un vin de neuf degrés, c'est-à-dire ayant deux degrés de moins que le vin du Var, le revenu sera de 6 500 francs l'hectare.

Les contributions directes ont admis, l'an passé, pour la détermination du bénéfice agricole forfaitaire, que le coût de production était de 5 200 francs l'hectare. Le Var, avec un revenu de 4 700 francs l'hectare, est nettement au-dessous du seuil de rentabilité. Il est donc victime de sa politique de qualité, contrairement à ce que vous affirmiez il y a quelques instants, monsieur le ministre.

Que proposons-nous ?

En cas de marché excédentaire, blocage de tous les rendements supérieurs à cent hectolitres à l'hectare ; si la distillation se révèle nécessaire, distillation obligatoire avec modulation de tranches pour un prix dégressif.

Il importe que le prix soit dissuasif et n'incite pas le viticulteur à rechercher son profit essentiellement dans les gros rendements.

Concentration : seuls les moûts concentrés devraient pouvoir enrichir les vins autorisés à être commercialisés.

Le taux des prestations viniques devrait être égal pour tous les types et toutes les qualités de vins. Dans le cas où la souscription de contrats de stockage serait autorisée, il conviendrait d'accorder une prime plus importante aux vins de qualité — vins de l'article 30 — et de l'étendre aux V. D. Q. S. qui, eux aussi, ont leurs problèmes.

Il faut aussi renforcer le service de la répression des fraudes et en créer un sur le plan communautaire. Vous savez, en effet, que des vins de six degrés ont été commercialisés et coupés avec des vins de forts degrés.

Il faut, enfin, interdire l'irrigation des vignes.

Ces mesures, monsieur le ministre, doivent être prises d'urgence. La colère, avec le découragement, est effectivement, parfois, mauvaise conseillère, et les abus sont inévitables.

Ces problèmes vous sont connus. Dépêchez-vous de les résoudre avant qu'il ne soit trop tard. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, la conférence des présidents n'avait prévu pour ces questions orales avec débat que la séance de cet après-midi. Or, il nous reste à entendre vingt et un orateurs, ainsi que la réponse du ministre, ce qui représente à peu près deux heures et demie.

Je dois interrompre maintenant le débat, mais je suis à la disposition de l'Assemblée pour le reprendre, si elle le souhaite, à vingt-deux heures.

Quel est votre avis, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le président, je suis, moi aussi, à la disposition de l'Assemblée.

M. Guy Beck. Je pense qu'il serait judicieux de renvoyer la suite du débat à vingt-deux heures.

M. Louis Maisonnat. Pourquoi pas à vingt et une heures trente ?

M. le président. La séance du soir n'avait pas été prévue. Aucun vice-président n'a donc été désigné. Je suis à la disposition de l'Assemblée, mais il m'est difficile d'être présent avant vingt-deux heures.

L'Assemblée désire sans doute tenir une nouvelle séance à vingt-deux heures pour en terminer avec ce débat ? (*Assentiment.*)

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Bayou, pour un fait personnel.

M. Raoul Bayou. Quand tout à l'heure on a parlé des parlementaires qui, ceints de leur écharpe, se tenaient en tête des manifestants, j'ai voulu protester.

Je suis président du groupe viticole de l'Assemblée et, en cette qualité, je tiens à répondre au nom des parlementaires mis en cause. Nous étions évidemment aux côtés des vignerons. Mais je précise que nous ne manifestons pas dans le désordre. Parlementaires de pays de monoculture, nous défendons nos populations, victimes d'une politique dont elles ne sont pas responsables et qui les ruine complètement.

J'ajoute que les parlementaires, comme d'ailleurs les maires, n'excitent pas les gens, au contraire : ils les protègent. Je pourrais même vous citer des noms de parlementaires, certains ici présents, dont les interventions sur place ont été marquées par la raison et le souci de protéger les personnes et les biens.

En outre, je déplore l'ignorance de certains orateurs : voici donc quelques chiffres qui vous montreront que ceux qui nous reprochent la distillation se trompent de pays. Que distille-t-on ? Pas des vins français, en tout cas, si l'on considère les volumes. Pour les trois dernières récoltes de 1972, 1973 et 1974, on a atteint respectivement 57 millions d'hectolitres, 82 millions et 75 millions, soit 214 millions d'hectolitres en trois ans. Les besoins, parallèlement, se sont élevés à 216 millions d'hectolitres. Si l'on n'avait utilisé chez nous que des vins français, il manquerait deux millions d'hectolitres. Ce sont les importations qui sont responsables des distillations !

Nous protestons contre les importations parce que les vins étrangers noient et perturbent notre marché : les chiffres que je viens de citer en donnent la preuve. Nous demandons la paix et la juste rémunération du travail des vignerons et de leurs familles.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Les vrais vignerons !

M. Raoul Bayou. Nous demandons qu'on puisse vivre paisiblement dans nos communes. Les vignerons veulent être des Français comme les autres.

Est-ce trop demander à la nation ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite des questions orales, avec débat, à M. le ministre de l'agriculture, sur l'agriculture et la viticulture, de MM. Bayou, Millet, Mayoud, Antoine et Maurice Cornette.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JACQUES RAYMOND TEMIN.